

**10 – Sujets d'ouverture**

- .01 Déclaration d'ouverture
- .02 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024
- .03 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2024
- .04 Point d'information
- .05 Période de questions du public

**12 – Orientation**

- .01 1249173008 Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert

**20 – Affaires contractuelles**

- .01 1247911001 Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2024
- .02 1246295003 Autoriser une dépense totale de 639 628,92 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 214 715,81 \$ pour le lot 1 et de 424 913,11 \$ pour le lot 2, taxes incluses, à « 9181-5084 Québec inc. (Solution-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux (2) ans, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro 24-20399 /24-006-TP, lots 1 et 2 (2 soumissionnaires)
- .03 1248339002 Autoriser une dépense supplémentaire de 7 766,56 \$, taxes incluses à « Architecture EVOQ inc. » pour l'avant-projet ainsi que la réalisation des plans et devis pour le réaménagement permanent de la place Boyer - Appel d'offres public numéro 23-041-SP
- .04 1239512001 Autoriser une dépense totale de 3 927 915,15 \$, taxes incluses (contrat : 2 689 454,53 \$ + contingences : 403 418,17 \$ + variation de quantités 268 945,45 \$ + incidences 566 096,99 \$) - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super Inc. » au montant de 2 689 454,53 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien et Boyer - Appel d'offres public 23-088-PP (4 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 893 093,93 \$ net de ristourne
- .05 1249936001 Autoriser une dépense totale de 566 634,11 \$, taxes incluses (contrat : 369 056,53 \$ + contingences : 47 657 \$ + variation de quantités 36 792 \$ + incidences 113 128,58 \$) - Octroyer un contrat à « Groupe ABF inc. » au montant de 369 056,53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2024-1) - Appel d'offres public 24-002-VP (3 soumissionnaires)

- .06 1246955001 Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour la réalisation de projections au parc Molson - Octroyer une contribution financière totalisant 9 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2024 - Autoriser un virement de crédits de 26 983,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2024 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- .07 1239819004 Autoriser une dépense totale de 11 768 735,53 \$, taxes incluses (contrat : 8 598 105,75 \$ + contingences : 1 483 032,49 \$ + variation de quantités 1 100 444,93 \$ + incidences 587 152,36 \$) - Octroyer un contrat à « Charex inc. » au montant de 8 598 105,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures, de voirie et d'aménagement paysager à l'intersection des rues Augier et Louis-Hémon - Appel d'offres public 24-023-VP (2 soumissionnaires)

### 30 – Administration et finances

- .01 1249895003 Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er février 2024 au 31 mars 2024, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement et des virements de crédits pour les périodes comptables du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 et du 24 février au 29 mars 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)
- .02 1247050002 Accepter une aide financière de 49 500 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir la réalisation d'activité de prêt d'équipements de plein air adaptés à la station loisir du parc du Père-Marquette - Approuver l'entente dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 49 500 \$
- .03 1247059002 Autoriser une dépense de 2 535 \$, taxes en sus, pour la participation des éluEs à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « Pour le même monde », qui aura lieu du 22 au 24 mai 2024, au Palais des Congrès de Montréal
- .04 1247059003 Autoriser une dépense de 698 \$, taxes en sus, pour la participation de élus à la 36e édition du gala ESTim qui se tiendra le 9 mai 2024, à la Tohu
- .05 1247522001 Autoriser un virement de crédit du compte fonds réservés - surplus divers, pour un montant total de 60 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aménagement de l'Île aux volcans et les dépenses incidentes
- .06 1247050003 Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Vision vélo de Rosemont–La Petite-Patrie : le vélo quatre saisons, une option à la portée de notre population

### 40 – Réglementation

- .01 1247178005 Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Camion de rue parc du Pélican », « Camion de rue parc Lafond », « Camion de rue parc Père-Marquette », « Piano public », « Projection du film Coco Ferme au parc Dante », « Braderie de l'Isle - 10e anniversaire », « Pique Nique festif », « Spectacle de musique Masson-Village », « Tour de l'Île de Montréal », « La petite histoire de Rolande », « Journée d'Ouverture », « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 », « Sextas de Forro », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale de Rosemont-La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « Éphémère, un cirque sous les nuages », « Jeudis show », « Tournoi Atome », « Théâtre de La Roulotte », « Concert Campbell », « Théorie de la corde », « Cinéma en famille », « Les indiscretions

publiques » et « Marche pour le Phare » - Approuver une convention de soutien technique avec l'organisation « Fondation de l'Hôpital général de Montréal » pour son événement « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 »

- .02 1249860001 Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Bélanger, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie-IX pour apaiser la circulation et harmoniser la vitesse sur l'ensemble du tronçon
- .03 1242614002 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin de revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires
- .04 1248557002 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2624-001) pour les années 2024-2026 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2024-2033
- .05 1240284003 Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les promotions commerciales (RCA-128) » (RCA-128-1) afin d'encadrer la piétonnisation temporaire des artères commerciales
- .06 1242614001 Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir le stationnement dans les zones 0522 et 0523 (P'tit Beaubien)
- .07 1237007001 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un second projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau projet résidentiel de 22 logements, d'une hauteur de trois étages et d'une superficie au sol d'environ 328,4 m<sup>2</sup> - Bâtiment situé sur le lot 2 334 690 - 195, rue de Bellechasse - Demande 3003236142
- .08 1249944002 Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279), au 6827, rue Saint-André - Demande 3003345475
- .09 1246079002 Refuser les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) – Remplacement de deux grandes ouvertures sur le côté latéral et de deux grandes ouvertures en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale – Bâtiment situé au 3001, rue William-Tremblay – Demande de permis 3003326501



**Dossier # : 1249173008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales de la saison estivale 2024, de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert

Il est recommandé :

De recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales de la saison estivale 2024, de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert, selon les dates et heures décrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-26 15:09

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249173008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales de la saison estivale 2024, de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* permet à la Ville de Montréal d'autoriser des heures légales d'admission différentes aux établissements commerciaux situés sur son territoire dans le cadre d'événements spéciaux. Les demandes d'autorisation à cette fin sont soumises par les associations de commerçants à la Ville de Montréal, pour décision par les autorités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM23 0739 - 12 juin 2023 - Adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon, dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

CA23 260105 - 5 juin 2023 - Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2023 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert.

CM22 0777 - 13 juin 2022 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la SDC Boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens.

CA22 260113 - 6 juin 2022 - Recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2022 de la Société de

développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert et du Congrès National des Italo-Canadiens

CM20 0285 - 23 mars 2020 - Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert (1197699007)

CA20 260018 - 10 février 2020 -Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2020 de la Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson et de la S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert (1197699007)

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à recommander au conseil municipal d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2024, dont des promotions commerciales de sociétés de développement commercial sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. **Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal**

Les 7-8-9 juin 2024, dans le cadre de l'événement Grand Prix des saveurs :  
Aux heures et jours suivants : le vendredi, le samedi et le dimanche, prolongation jusqu'à 22 h.

Les 2-3-4 août 2024, dans le cadre de l'Italfest :  
Aux heures et jours suivants : le vendredi et le samedi, prolongation jusqu'à 23 h et le dimanche, prolongation jusqu'à 21 h.

Pour les deux événements, sur les rues suivantes :

- Boulevard Saint-Laurent : entre Beaubien et Jean-Talon;
- Rue Saint-Zotique : entre Clark et Saint-Dominique;
- Rue Dante : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique;
- Rue Bélanger : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique;
- Avenue Mozart : entre Clark et Saint-Dominique;
- Avenue Shamrock : entre Saint-Laurent et Saint-Dominique.

### **S.I.D.A.C. Plaza St-Hubert**

Du 4 juillet au 25 août 2024, dans le cadre de la piétonnisation de la Plaza St-Hubert, entre la rue Jean-Talon et la rue de Bellechasse.

Au jour et aux heures suivantes :

Le samedi et le dimanche, prolongation de 17 h à 22 h.

### **S.I.D.A.C. Promenade Masson**

Les 15-16 juin 2024, dans le cadre de l'événement Azimut sur la rue Masson, entre la 1e Avenue et la 12e Avenue.

Au jour et aux heures suivantes :

Le samedi et le dimanche, prolongation de 17 h à 20 h.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal dispose maintenant des pouvoirs lui permettant d'accorder une prolongation des heures d'admission des établissements commerciaux, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir les conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales montréalaises.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, particulièrement afin de développer une économie plus verte et inclusive en soutenant l'achat local et en offrant à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter cette résolution ne permettrait pas aux commerces de détail régis par la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* et situés dans les secteurs cités précédemment, de prolonger leurs heures d'admission lors des événements spéciaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement : 6 mai 2024

Conseil municipal : 12 juin 2024

Tenue des événements spéciaux : été 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Thomas PELTIER, Service du développement économique

Lecture :

Thomas PELTIER, 15 avril 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine COLLERETTE  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2024-04-15

**Dossier # : 1247911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2024

Il est recommandé :

D'approuver la convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2024;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » une contribution financière de 4 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2024. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale de soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:56

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247911001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 000 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2024

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Regroupement des éco-quartiers (REQ) poursuit, encore cette année, le projet de patrouille de sensibilisation environnementale en collaboration avec les éco-quartiers de la Ville de Montréal. Fort de l'enthousiasme soulevé par cette campagne et de l'expérience acquise, le REQ, qui est responsable de la gestion de la patrouille verte, a invité l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à participer à l'édition 2024 en complément des mandats et du financement octroyé par certains services centraux de la Ville de Montréal.

L'Arrondissement bénéficie des services d'une patrouille verte depuis plusieurs années dans le cadre de son programme Éco-quartier. Bien qu'une banque d'heures dédiée à la supervision de la patrouille verte soit incluse dans le plan d'action de l'éco-quartier, les salaires des patrouilleuses et patrouilleurs ne sont pas inclus dans le contrat de services du programme signé avec l'organisme « Nature Action Québec » (NAQ). En effet, le financement des patrouilles vertes provient essentiellement d'une subvention de Service Canada. Ainsi, selon les montants obtenus de ces subventions, les services rendus par les patrouilleuses et patrouilleurs peuvent varier d'une année à l'autre. L'Arrondissement analyse ses besoins en patrouille verte chaque année et décide d'accepter ou de refuser de compléter le mandat. Elle conserve ainsi un meilleur contrôle sur les montants accordés annuellement pour en patrouille et le nombre d'heures consacrées aux volets d'intervention de son programme Éco-quartier

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 26 0076 - 1 mai 2023 - Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 4 300 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte)

pour l'année 2023.

CA22 26 0083 - 2 mai 2022 - Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Regroupement des éco-quartiers » - Octroyer une contribution financière de 3 200 \$ en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2022.

CA20 21 0075 - 3 mai 2021 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2021.

CA20 26 0104 - 4 mai 2020 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2020.

CA19 26 0191 - 3 juin 2019 - Approuver une convention et accorder une contribution financière de 4 800 \$ à l'organisme "Regroupement des éco-quartiers" en appui au projet de patrouille de sensibilisation environnementale (patrouille verte) pour l'année 2019.

## DESCRIPTION

La patrouille verte permet d'effectuer de la sensibilisation et de l'éducation auprès des citoyennes et citoyens en lien avec les thématiques environnementales de l'heure. La contribution financière permettra de financer l'embauche estivale de deux étudiantes et/ou étudiants.

L'éco-quartier de Rosemont-La Petite-Patrie encadrera le personnel associé à la patrouille verte.

En 2024, il est proposé que les patrouilleuses et patrouilleurs travaillent 45 % du temps sur les mandats communs en provenance du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'environnement et du Bureau de la transition écologique de la Ville de Montréal. Les citoyens de l'arrondissement seront ainsi sensibilisés sur les quatre thèmes suivants :

- Gestion responsable des matières résiduelles
- Promotion et protection de la forêt urbaine
- Gestion durable de l'eau - Économie d'eau potable
- Sensibilisation aux vagues de chaleur, à la résilience communautaire et aux changements climatiques

Pour près de la deuxième moitié du temps de travail (45 %), l'Arrondissement pourra choisir, en collaboration avec l'éco-quartier, d'autres mandats sur les enjeux environnementaux locaux en lien avec les volets d'intervention prévus au plan d'action de l'éco-quartier, soit la gestion des matières résiduelles, la propreté et la mobilité durable.

Le REQ prévoit que 10 % du temps de travail soit consacré à former les patrouilles.

Une reddition des heures réalisées par la patrouille verte pour chacun des volets du programme Éco-quartier sera remise à l'Arrondissement chaque mois. Un rapport final sera rédigé par le REQ et remis au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

## JUSTIFICATION

Cette patrouille appuie et maximise les efforts sur le terrain de l'éco-quartier de Rosemont–La Petite-Patrie auprès de la population tout en permettant à des jeunes d'acquérir une expérience de travail visant à consolider et à mettre en pratique leurs connaissances à l'égard de différentes problématiques environnementales.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majorité du financement du REQ pour ce projet provient d'une subvention de Service Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2024. Une contribution financière versée directement à l'organisme par des services centraux de la Ville de Montréal (Service de l'eau, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Service de l'environnement et du Bureau de la transition écologique) contribue également au projet.

La contribution financière requise de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'élève à un montant maximal de 4 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2024. Elle permettra de bonifier le salaire de deux personnes patrouilleuses et/ou patrouilleurs qui oeuvreront sur le territoire de l'arrondissement.

Selon la subvention reçue de Service Canada, les deux patrouilleuses et/ou patrouilleurs seront embauchés pour une période de 9 à 12 semaines, soit du 29 mai au 21 août 2024 pour les mandats de 12 semaines et jusqu'au vendredi 30 juillet pour les mandats de neuf (9) semaines.

Le versement de la contribution sera effectué selon les conditions énoncées à la convention, résumées comme suit :

- Premier versement de 3 500 \$, dans les 30 jours suivant la réception de la confirmation écrite de l'octroi du financement du programme Emplois d'été Canada.
- Deuxième et dernier versement de 500 \$, dans les 30 jours de la production d'un rapport final de réalisation du projet, incluant un bilan financier présentant les revenus et dépenses du projet au réel, le tout jugé conforme par le responsable.

Les crédits budgétaires requis sont disponibles à même le budget de fonctionnement 2024 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Le versement de la contribution, imputé dans le budget de fonctionnement du développement durable, sera effectué suivant la réception de la confirmation écrite de l'octroi du financement du programme Emplois d'été Canada.

Numéro d'engagement : RODD240405

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la contribution financière de l'Arrondissement, la partie du projet du REQ destinée au

territoire de Rosemont–La Petite-Patrie n’aura pas lieu.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des activités de communication sont prévues par le REQ pour promouvoir la patrouille verte. L'éco-quartier de Rosemont–La Petite-Patrie communiquera également les actions de la patrouille verte dans le cadre de ses activités de communication prévues au programme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2024 - Signature et entrée en vigueur de la convention

- Mai 2024 - Premier versement (suivant la réception d’une confirmation de l’obtention de la subvention au programme Emplois d’été Canada)
- 29 mai au 30 juillet 2024 - Réalisation du projet
- 1<sup>er</sup> décembre 2024 - Production du rapport de réalisation et du bilan financier du projet
- Janvier 2025 - Deuxième et dernier versement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique GARIÉPY  
Agente de recherche en développement durable

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social

Le : 2024-04-11





**Dossier # : 1246295003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 639 628,92 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 214 715,81 \$ pour le lot 1 et de 424 913,11 \$ pour le lot 2, taxes incluses, à « 9181-5084 Québec Inc. (Solution-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux (2) ans, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro NRS 24-006-TP, AO 24-20399 Lots 1 et 2 (2 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédit de 187 600 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 639 628,92 \$, taxes incluses, pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé, le cas échéant;

D'accorder à « 9181-5084 Québec Inc. (Solution-Graffiti) », plus bas soumissionnaire conforme, deux (2) contrats d'une valeur de 214 715,81 \$ pour le lot 1 et de 424 913,11 \$ pour le lot 2, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 24-20399 / 24-006-TP, lots 1 et 2 (2 soumissionnaires);

D'autoriser un virement de crédits de 187 600 \$ du compte surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-30 14:10

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1246295003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 639 628,92 \$, taxes incluses – Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 214 715,81 \$ pour le lot 1 et de 424 913,11 \$ pour le lot 2, taxes incluses, à « 9181-5084 Québec Inc. (Solution-Graffiti) », pour le service d'enlèvement de graffitis sur le domaine public et privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de deux (2) ans, avec option de prolongation – Appel d'offres public numéro NRS 24-006-TP, AO 24-20399 Lots 1 et 2 (2 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédit de 187 600 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis 2014, l'enlèvement des graffitis est un service offert dans le programme de propreté de L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Ce service s'inscrit dans un souci de maintenir le niveau de propreté attendu par les citoyens de l'arrondissement ainsi que d'offrir une vie de quartier où le sentiment de sécurité prévaut.

Jusqu'en 2022, les travaux d'enlèvement des graffitis sur le domaine public étaient exclusivement pris en charge par les employés cols bleus. Devant l'appréciation de ce service par les citoyens, la Division de la voirie a augmenté sa capacité d'intervention en ayant recours à un entrepreneur privé.

Ainsi, la Division de la voirie recommande d'octroyer deux (2) contrats pour les travaux d'enlèvement de graffitis par recouvrement de peinture ou par application de produit nettoyant. Lot 1, pour le domaine public et le lot 2 pour le domaine privé.

Le Service de l'approvisionnement a publié l'appel d'offres public 24-20399 sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir le 21 février 2024. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 26 mars 2024. L'appel d'offres a été sur le marché pour 34 jours. Les soumissions ont un délai de validité de quatre-vingt-dix (90) jours. Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Lot 1 : Service d'enlèvement des graffitis sur le domaine public**

Résolution CA23 26 0149 : Autorisation d'une dépense totale de 178 699,99 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9181-5084 Québec inc (Solutions-Graffiti) » pour la fourniture de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine public par application de peinture pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 6 mois - Appel d'offres public numéro 23-066-TP / 23-19975 (1 soumissionnaire).

## **Lot 2 : Service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé**

Résolution CA23 26 0148 : Autoriser une dépense totale de 204 138,11 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9181-5084 Québec inc (Solutions-Graffiti) » pour la fourniture de service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 6 mois - Appel d'offres public numéro 23-065-TP / 23-19978 (1 soumissionnaire).

Résolution CA22 26 0060 : Autoriser une dépense totale de 132 637,46 \$ taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) » pour la fourniture de services d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une période de 12 mois – Appel d'offres public numéro RPPS20-01004-OP / 20-18058.

Résolution CA20 26 0127 : Autorisation d'une dépense totale de 260 073,45 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « 9181-5084 Québec inc. (Solutions Graffiti) » pour le service d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 24 mois, avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle de 12 mois – Appel d'offres public numéro 20-18058 (2 soumissionnaires).

Résolution: CA18 26 0090 : Autorisation d'une dépense totale de 275 468,43 \$ - Octroi d'un contrat au montant de 239 537,77 \$, taxes incluses, à « Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur » pour la fourniture de services d'inspection et d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour 24 mois, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Appel d'offres public RPPS18-02018-OP / 18-16637 (6 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres portant le numéro 24-20399 afin d'obtenir les services d'entrepreneurs pouvant répondre aux exigences de l'Arrondissement. Le contrat est d'une durée de deux (2) ans avec une (1) option de renouvellement d'un (1) an.

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie désire faire exécuter des travaux d'enlèvement de graffitis par recouvrement de peinture ou par l'utilisation de produits de nettoyage spécialisés sur le domaine public et privé. Le repérage se fait par des inspections ponctuelles par les employés de la Ville ainsi que par le signalement des citoyens acheminés à la Division de la voirie via un formulaire en ligne. Le contrat d'enlèvement de graffitis sur le domaine privé prévoit également quatre-vingts (80) heures de repérage par l'entrepreneur.

L'exécution d'enlèvement de graffitis se fait selon les critères de priorité établis dans le devis technique.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de cet appel d'offres public, sept (7) entreprises se sont procuré le cahier des charges. Nous avons reçu deux (2) 28,6 % soumissions conformes, deux (2) 28,6 % soumissions non conformes techniquement et trois (3) 42,8 % désistements. Deux des trois entreprises n'ont pas donné de réponse au Service de l'approvisionnement sur les raisons des désistements. La troisième a donné comme raison que « nos engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans les délais requis ».

Le plus bas soumissionnaire conforme administrativement et techniquement est l'entreprise « 9181-5084 Québec Inc. (Solution-Graffiti) ».

Voici l'analyse des soumissions conformes déposées :

**Lot 1 : Service d'enlèvement des graffitis sur le domaine public**

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>9181-5084 Québec Inc.</b> <b>(Solution-Graffiti)</b>	214 715,81 \$		214 715,81 \$
Groupe CDT Inc.	391 001,23 \$		391 001,23 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	205 847,22 \$		205 847,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			8 868,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			4,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			176 285,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			82,10 %

**Lot 2 : Service d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé**

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>9181-5084 Québec Inc.</b> <b>(Solution-Graffiti)</b>	424 913,11 \$		424 913,11 \$
Groupe CDT Inc.	452 988,25 \$		452 988,25 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	529 344,67 \$		529 344,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-104 431,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-19,73 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			28 075,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,61 %

L'analyse des conformités administratives réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé :

- N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- N'est pas inscrit sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la Ville

(LFRI).

- Est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC).
- N'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

L'évaluation de risques a été effectuée par la Direction des travaux publics. Le résultat de la grille d'évaluation donne un pointage de 14, dont aucun pointage de 10 n'a été attribué. Ce qui indique un risque non significatif, et ce, conformément à l'encadrement administratif en vigueur (Directive no C-OG-APP-D-21-001).

Ce contrat n'étant pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise.

Pour le lot 2, il y a un écart de -19,73 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation. Cet écart est dû au bas prix de la soumission. Les prix unitaires soumis ont eu une très faible indexation par rapport au prix de 2023, alors qu'un IPC de 5,34 % avait été utilisé pour estimer les coûts de 2024. Aussi, les prix soumis pour la 2e période, soit du 15 mai 2025 au 14 mai 2026 n'affiche aucune indexation. Les prix unitaires demeurent donc les mêmes pour toute la période du contrat.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi des contrats, lot 1 et lot 2 à « 9181-5084 Québec Inc. (Solution-Graffiti) », au prix de ses soumissions.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant requis pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine public (lot 1) est de 214 715,81 \$ (taxes incluses) pour 24 mois.

Le montant de ce contrat avec taxes et ristournes (au net) est de 196 064,16 \$.

Le montant requis pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé (lot 2) est de 424 913,11 \$ (taxes incluses) pour 24 mois.

Le montant de ce contrat avec taxes et ristournes (au net) est de 388 002,30 \$. Pour l'année 2024, des crédits de 115 900 \$ sont prévus au budget de fonctionnement de la Division de la voirie à l'activité Nettoyage et balayage des voies publiques - Autres services techniques et des crédits de 96 000 \$ sont prévus au Surplus divers (autorisé via le sommaire décisionnel 1236743014).

Autoriser un virement de crédit de 187 600 \$ du surplus de gestion divers.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue indirectement à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité numéro 19 de Montréal 2030, qui est d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux d'enlèvement de graffitis en continu aident à contrer la réapparition de nouveaux graffitis sur le long terme tout en redonnant un sentiment de sécurité aux citoyens de l'arrondissement.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce

dossier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Mise à jour et remise en service du formulaire en ligne pour permettre aux citoyens de placer des demandes d'enlèvement de graffitis sur leur propriété.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CA : 6 mai 2024

Début du contrat : 15 mai 2024

Fin du contrat : 14 mai 2026

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Zakaria HAMRAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine GAUTHIER  
Agente technique en ingénierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo NAPPERT  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

Le : 2024-04-12



**Dossier # : 1248339002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 7 766,56 \$, taxes incluses à « ARCHITECTURE EVOQ INC. » pour l'avant-projet ainsi que la réalisation des plans et devis pour le réaménagement permanent de la place Boyer — Appel d'offres public numéro 23-041-SP

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 766,56 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 23-041-SP, accordé à « ARCHITECTURE EVOQ INC. » (résolution CA23 26 142), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 660,58 \$ à 291 427,14 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:56

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1248339002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense supplémentaire de 7 766,56 \$, taxes incluses à « ARCHITECTURE EVOQ INC. » pour l'avant-projet ainsi que la réalisation des plans et devis pour le réaménagement permanent de la place Boyer — Appel d'offres public numéro 23-041-SP

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2021, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a alloué un budget pour l'élaboration d'un concept et la création d'un aménagement permanent pour la place Boyer. Depuis 2019, les aménagements temporaires ont modifié les habitudes des citoyens, créant un environnement convivial, dans une approche de design universel. Ces aménagements sont conçus de manière provisoire en attendant l'aménagement permanent prévu pour 2024. Afin de pérenniser les aménagements de cette nouvelle place, un contrat a été octroyé à « ARCHITECTURE EVOQ INC. » dans le cadre de l'appel d'offres 23-041-SP. Dans un premier temps, le mandataire était chargé de valider et bonifier le concept d'aménagement retenu et dans un deuxième temps, d'élaborer les plans et devis définitifs en vue de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux. Les services professionnels requis dans le cadre de ce mandat sont rémunérés sur une base forfaitaire. L'appel d'offres public 23-041-SP a été officiellement ouvert par l'Arrondissement, du 24 avril 2023 au 25 mai 2023.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**GDD 1238339001 (CA23 26 0142)** - Autoriser une dépense totale de 227 305,58 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels au même montant à « ARCHITECTURE EVOQ INC. », pour l'avant-projet ainsi que la réalisation des plans et devis pour le réaménagement permanent de la place Boyer - Appel d'offres public numéro 23-041-SP (2 soumissionnaires conformes)

**GDD 1238339004 (CA24 26 0010)** - Autoriser une dépense supplémentaire de 56 355 \$, taxes incluses à « ARCHITECTURE EVOQ INC. » pour l'avant-projet ainsi que la réalisation des plans et devis pour le réaménagement permanent de la place Boyer — Appel d'offres public numéro 23-041-SP

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet de l'aménagement permanent de la place Boyer, des coûts supplémentaires ont été engagés au-delà des dépenses initiales liées à l'élaboration des plans et devis définitifs pour la réalisation des travaux. Au cours de l'élaboration des plans et devis définitifs, divers ajustements ont été effectués

au concept d'aménagement en raison de considérations techniques. Ces modifications ont entraîné la nécessité, pour la firme mandatée, de conduire des recherches supplémentaires afin de répondre aux nouvelles exigences, notamment en ce qui a trait au calcul des charges ainsi qu'aux choix des matériaux de construction. Les ajustements réalisés s'alignent sur les objectifs de la transition écologique, assurant ainsi une conception durable et respectueuse de l'environnement pour la place Boyer.

Les frais supplémentaires s'ajoutent aux dépenses liées à l'élaboration des plans et devis définitifs, dépassant ainsi le montant de 283 660,58 \$, taxes incluses, prévu au contrat. Le taux d'augmentation totale par rapport au montant initial prévu au contrat s'élève à 28 %, ce qui est conforme à 15 % de contingences et 15 % de variations de quantités pour les contrats.

## **JUSTIFICATION**

Afin de pouvoir couvrir la totalité des coûts et finaliser l'avancement des plans et devis définitifs, un montant de 7 766,56 \$, taxes incluses, doit être ajouté. Cela porte le total des honoraires à 291 427,14 \$, taxes incluses.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de la dépense supplémentaire est de 7 766,56 \$, taxes incluses, soit un coût net de 7 091,91 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Pour le volet réaménagement permanent de la place Boyer, la portion des coûts assumée par l'Arrondissement représente 7 766,56 \$ des dépenses totales, soit 100 %, dont le coût net de 7 091,91 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales. Ce coût est financé par le PDI 2024-2033 de l'Arrondissement.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033. Les informations comptables détaillées peuvent être consultées dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

N/A (voir la pièce jointe)

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication sont planifiées à chaque étape franchie tout au long des phases de planification et de réalisation du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Concepts, plans et devis : juillet 2023 à janvier 2024

Appel d'offres pour l'exécution des travaux : février à mars 2024

Octroi du contrat par le CA pour la réalisation des travaux : mai 2024

Réalisation des travaux : été/automne 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacqueline Tatiana BENITEZ  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-05

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1239512001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 3 927 915,15 \$, taxes incluses (contrat : 2 689 454,53 \$ + contingences : 403 418,17 \$ + variation de quantités 268 945,45 \$ + incidences 566 096,99 \$) - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super Inc. » au montant de 2 689 454,53 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien et Boyer - Appel d'offres public 23-088-PP (4 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 893 093,93 \$ net de ristourne

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de crédits du fonds de parc de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au montant de 893 093,93 \$, net de ristourne;

D'autoriser une dépense de 2 689 454,53 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien et Boyer;

D'accorder à « Les Excavations Super Inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 2 689 454,53 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 23-088-PP;

D'autoriser une dépense de 403 418,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 268 945,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 297 367,66 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 23-030-SP;

D'accorder à « Les Services EXP inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 42 762,77 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 23-20151;

D'autoriser une dépense de 566 096,99 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'effectuer une évaluation du rendement de l'adjudicataire à la fin du contrat, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-26 16:05

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239512001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 3 927 915,15 \$, taxes incluses (contrat : 2 689 454,53 \$ + contingences : 403 418,17 \$ + variation de quantités 268 945,45 \$ + incidences 566 096,99 \$) - Octroyer un contrat à « Les Excavations Super Inc. » au montant de 2 689 454,53 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien et Boyer - Appel d'offres public 23-088-PP (4 soumissionnaires) - Autoriser un virement de crédits du compte de fonds de parc de 893 093,93 \$ net de ristourne

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise les travaux de l'aménagement d'une nouvelle place publique située sur l'ancien terrain du stationnement public situé au coin des rues Beaubien et Boyer dans le district de Saint-Édouard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. Le terrain en question a une superficie d'environ 1300 m<sup>2</sup> et côtoie une piste cyclable bidirectionnelle aménagée sur la rue Boyer. Depuis 2019, l'Arrondissement a effectué des aménagements temporaires qui ont permis de définir l'aménagement permanent de cet espace. L'Arrondissement souhaite pérenniser le site par un aménagement de très grande qualité pour répondre aux besoins des citoyens. Les principes d'aménagement s'inscrivent à l'intérieur du Plan de transition écologique et du Plan directeur de biodiversité de Rosemont-La Petite-Patrie et visent notamment à réduire les îlots de chaleur, embellir l'espace par un verdissement important, assurer une gestion des eaux de ruissellement sur site et offrir un environnement favorable à l'animation et à l'appropriation des lieux.

Le projet profite de trois subventions :

1. Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) au montant de 256 186,91 \$, net de ristourne;
2. Infrastructures vertes (place publique résiliente) au montant de 89 249,65 \$, net de ristourne;
3. Infrastructures vertes (avancée de trottoir drainant/saillie drainant) au montant de 12 327,30 \$, net de ristourne.

Pour profiter des subventions, la réalisation du projet doit être terminée d'ici la fin de l'année 2024.

L'appel d'offres 23-088-PP a été publié le 23 janvier 2024 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mars 2024. Quatre entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, huit (8) addendas ont été émis.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2024-02-06	Addenda 12 pages et fichier Excel (7 pages) : sujets divers
2	2024-02-09	Addenda 4 pages et fichier Excel (7 pages) : sujets réaménagement de feux de circulation et de l'éclairage
3	2024-02-14	Addenda 9 pages et fichier Excel (7 pages) : sujets Bordereau, CCAS, brumisateurs, base de feux de circulation
4	2024-02-15	Addenda 5 pages : sujets devis technique spécial en paysage et réponses aux questions
5	2024-02-20	Addenda 1 page : sujet modification de la date d'ouverture
6	2024-02-26	Addenda 17 pages et fichier Excel (7 pages), plans (7) : sujet formulaire de soumission, CCAS, plans et devis technique spécial en structure et réponses aux questions
7	2024-03-07	Addenda 12 pages et fichier Excel (7 pages) : sujet CCAG, formulaire de soumission et réponses aux questions
8	2024-03-13	Addenda 8 pages et fichier Excel (7 pages) : sujet CCAG - Formulaire de soumission et réponses aux questions

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### Subvention SUM

1238935002 GDD SUM

**CM23 0934** – 21 août 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

1238935002 GDD SUM

**CE23 1266** – 9 août 2023 - d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour les années 2023 et 2024, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

1225166002 GDD SUM

**CM22 1111** – 19 septembre 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme

d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$

#### Entente-cadre central

1237231094 GDD central

**CE24 0187** - 14 février 2024 - Conclure sept ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures effectuées par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités, avec une option d'une prolongation de 12 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20151.

1237231094 GDD central

**CM24 0119** - 19 février 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants Itée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalisis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 23-20151.

1237231094 GDD central

**CG24 0069** - 22 février 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants Itée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalisis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 23-20151.

#### RPP

1239819001 GDD RPP

**CA23 260108** - 5 juin 2023 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « IGF AXIOM inc. » (1 084 260,24 \$, taxes incluses - Contrat 1), pour la réalisation de plans et devis, la gestion et la surveillance de chantiers ainsi que la réalisation d'études - Appel d'offres public 23-030-SP (2 soumissionnaires)

1237522002 GDD RPP

**CA23 26 0140** - 4 juillet 2023 - Offrir au Conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux des trois (3) projets sélectionnés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité lors de l'appel à projets 2023-2024 dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-neuf preneurs du cahier des charges sur le site de SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces dix-neuf

preneurs, quinze entreprises n'ont pas déposé de soumission. Aucune n'a donné d'explication. Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « Les Excavations Super inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 2 689 454,53 \$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

1. d'ajouter un montant de 403 418,17 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux, en contingences, dans l'enveloppe budgétaire;
2. d'ajouter un montant de 268 945,45 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission, dans l'enveloppe budgétaire;
3. d'ajouter un montant de 566 096,99 \$, taxes incluses, en incidences techniques, dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs pour l'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien et Boyer et électricité. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 689 454,53 \$		2 689 454,53 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	2 974 909,14 \$		2 974 909,14 \$
LES TERRASSEMENTS MULTI- PAYSAGES INC.	3 000 602,06 \$		3 000 602,06 \$
EXCAVATION ESM INC.	3 124 551,25 \$		3 124 551,25 \$
Dernière estimation (Arrondissement) Évoq	2 664 754,67 \$		2 664 754,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 947 379,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			435 096,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			16,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			24 699,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			0,93 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			285 454,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,61 %
<b>Estimation externe</b>			
Estimation externe	2 943 433,37 \$		2 943 433,37 \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)			-253 978,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)			-8,63 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 2 664 754,68 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 24 699,85 \$ (0,93 %).

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de la firme « Estimation externe », qui est de 2 943 433,37 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à -253 978,84 \$ (-8,63 %).

Le coût moyen des soumissions est de 2 947 379,25 \$, ce qui représente un écart de 9,59 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 435 096,72 \$, soit 16,18 %.

L'analyse démontre que « Les Excavations Super inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« Les Excavations Super Inc. », adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (l'AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les Excavations Super Inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 8 janvier 2024, valide jusqu'au 30 avril 2024. La demande de renouvellement a été effectuée et la nouvelle fin de la période de validité de l'attestation est le 31 juillet 2024.

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « Les Excavations Super Inc. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP valide jusqu'au 20 février 2026.

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA23 260108 – 5 juin 2023 au montant de 297 367,66 \$, taxes incluses.

Un mandat doit être confié à la firme « Les Services EXP inc. » pour le contrôle qualitatif des matériaux, résolution CE24 0187 - 14 février 2024, CM24 0119 - 19 février 2024 et CG24 0069 - 22 février 2024 au montant de 42 762,77 \$, taxes incluses.

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$, avant taxes, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes.

Description	Totaux	SUM	Subvention - PEV	Subvention - PEV	PDI	Fond parcs
		Programme Aménagement des rues du réseau artériel	Adaptation face aux impacts des changements climatiques	Adaptation face aux impacts des changements climatiques		

				drainante		
Travaux d'aménagement	2 689 454,53 \$	234 568,06 \$	97 740,00 \$	13 500,00 \$	2 343 646,47 \$	
Contingences (15 %)	403 418,17 \$				214 416,32 \$	189 001,85 \$
Variation de quantités (10 %)	268 945,45 \$					268 945,45 \$
Incidences techniques	225 966,56 \$	45 990,00 \$				179 976,56 \$
Surveillance des travaux	297 367,66 \$					297 367,66 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	42 762,77 \$					42 762,77 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>3 927 915,15 \$</b>	<b>280 558,06 \$</b>	<b>97 740,00 \$</b>	<b>13 500,00 \$</b>	<b>2 558 062,79 \$</b>	<b>978 054,29 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>3 586 710,08 \$</b>	<b>256 186,91 \$</b>	<b>89 249,65 \$</b>	<b>12 327,30 \$</b>	<b>2 335 852,29 \$</b>	<b>893 093,93 \$</b>

Le coût total maximal de ce contrat est de 3 927 915,15 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 403 418,17 \$, taxes incluses, les incidences techniques de 225 966,56 \$, taxes incluses et les services professionnels de 340 130,43 \$, taxes incluses, et sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 256 186,91 \$, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence local 19-023-1 Programme de financement. Aménagement des rues du réseau artériel CM22 1111;
- Un montant maximal de 89 249,65 \$, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt local 22-026 Programme PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques;
- Un montant maximal de 12 327,30 \$, net de ristourne, sera financé par le Règlement d'emprunt local 22-026 Programme PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques/Saillie drainante;
- Un montant maximal de 2 335 852,29 \$, net de ristourne, sera financé par le PDI 2021-2030 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- Un montant maximal de 893 093,93 \$, net de ristourne, sera financé par le Fonds de parc de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- Cette dépense sera assumée à 9,97 % par les services corporatifs et à 90,03 % par l'Arrondissement.

Les tableaux suivant présentent la répartition des dépenses totales en fonction des années (en milliers de \$) :

### **Service de l'urbanisme et de la mobilité**

Le coût maximal de ce contrat de 3 927 915,15 \$, taxes incluses, comprenant des contingences 403 418,17 \$, des incidences de 566 096,99 \$ et des variations de quantités 268 945,45 \$, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 256 186,91 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence local 19-023-1 Programme Aménagement des rues du réseau

artériel CM22 1111.

Le budget net requis pour donner suite est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme PAR (59070)	2024	2025	2026 Ultérieur	TOTAL
Aménagement des rues du réseau artériel	256 \$	- \$	- \$	256 \$

Le montant de 6 186,91 \$, net de ristourne, est un dépassement par rapport à la dépense initiale de 250 000 \$, net de ristourne. Ce montant est approuvé par l'appel à projets via le Carrefour SUM\_RPP24-0405 - Réaménagement permanent du site.

Ce besoin a été identifié à l'analyse technique des plans pour résoudre un problème de sécurité de l'intersection des rues Boyer et Beaubien.

Cette dépense sera assumée à 7,14 % par le SUM, 2,83 % par PEV et 90,03 % par l'Arrondissement.

#### **Service des infrastructures vertes - Service de l'eau**

Un montant maximal de 101 576,95 \$, net de ristournes, sera financé par la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau selon le règlement d'emprunt local N° 22-026, le tout conformément à l'entente de réalisation en pièce jointe. Le dossier a été validé avec le BTER pour l'utilisation du programme de subvention PEV pour le volet : Adaptation face aux impacts des changements climatiques.

Programme / Projet	2024	2025	2026 Ultérieur	TOTAL
PG 183000 – Infrastructures vertes multi fonctionnelles et résilience aux changements climatiques	102 \$	- \$	- \$	102 \$
SUBV PEV	(102) \$	- \$	- \$	(102) \$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusions, équité et accessibilité universelle.

Le présent projet est en lien avec le Plan stratégique triennal 2030 de l'Arrondissement intitulé : La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie, agir pour l'avenir!. Pour faire de RPP un acteur à part entière de la transition écologique, ce plan stratégique, centré sur une mission, une vision et des valeurs, vient consolider une démarche globale qui touchera l'ensemble des services et des pratiques de l'arrondissement.

#### **SUM**

Contribution : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement, des engagements en mobilité durable et accessibles pour toutes et tous relatifs à la priorité 3.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est nécessaire que les travaux du site débutent à la mi-mai 2024 afin de tirer profit de la subvention.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera élaborée par l'arrondissement, lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

Voici les opérations de communication qui seront élaborées par l'arrondissement :

- Hiver 2023-24 : Communication avec les propriétaires des deux immeubles touchant le site, soit le 921-923, rue Beaubien et le 6530, rue Boyer (DDTET);
- Printemps 2024 : Avis aux riverains (quadrilatère : rue Saint-Zotique Est – avenue Christophe-Colomb – rue Bellechasse – rue Saint-Hubert), Bulletin, Infolettre externe;
- Automne 2024 : Communiqué et inauguration.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 6 mai 2024

Début des travaux : début juin 2024

Fin des travaux : fin septembre 2024

Délais de réalisation : 120 jours

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Annik GAGNON)

Validation du processus d'approvisionnement :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Marc BRETON, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Daniel DA SILVA, Direction générale  
Sidney RIBAUX, Direction générale  
Stéphane BROSSAULT, Service de l'eau

Lecture :

Marc BRETON, 15 avril 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Vania RODRIGUEZ  
Architecte paysagiste

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-11

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1249936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 566 634,11 \$, taxes incluses (contrat : 369 056,53 \$ + contingences : 47 657 \$ + variation de quantités 36 792 \$ + incidences 113 128,58 \$) - Octroyer un contrat à « GROUPE ABF inc. » au montant de 369 056,53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2024-1) - Appel d'offres public 24-002-VP (3 soumissionnaires)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser une dépense de 369 056,53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2024-1);

D'accorder à « Groupe ABF inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 369 056,53 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 24-002-VP;

D'autoriser une dépense de 47 657 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 94 737,10 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 23-030-SP;

D'accorder à « FNX-Innov inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 17 241,48 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro 23-20151;

D'autoriser une dépense de 1 150 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-26 15:23

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249936001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense totale de 566 634,11 \$, taxes incluses (contrat : 369 056,53 \$ + contingences : 47 657 \$ + variation de quantités 36 792 \$ + incidences 113 128,58 \$) - Octroyer un contrat à « GROUPE ABF inc. » au montant de 369 056,53 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et bordures, là où requis, sur différentes rues (RMT2024-1) - Appel d'offres public 24-002-VP (3 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Les trottoirs et les bordures existants montrent des signes de dégradation avancée sur plusieurs tronçons de rue du réseau artériel. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie profite du fait que les services centraux procéderont à des travaux de planage-revêtement (PCPR) sur différentes rues artérielles de l'arrondissement en 2024 pour reconstruire certaines sections des trottoirs.

Les travaux de trottoirs sont un préalable aux travaux du PCPR pour certains tronçons.

Les travaux auront lieu sur les rues suivantes :

- sur la rue Beaubien Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Hutchison;
- sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Saint-Zotique et la rue Dante;
- sur la rue Mozart, entre la rue Henri-Julien et la rue Drolet;
- sur la rue Saint-Denis, entre la rue de Bellechasse et le boulevard Rosemont;
- sur la rue Chateaubriand, entre la rue Jean-Talon et la rue Bélanger;
- sur la rue Dandurand, entre la rue de Bordeaux et la rue de Lorimier;
- sur la rue D'Iberville, entre la rue Saint-Joseph et la rue Masson;
- sur la rue Laurier, entre la 8e Avenue et la 9e Avenue;
- sur la rue Saint-Zotique, entre le boulevard Assomption et la rue Lacordaire.

L'appel d'offres 24-002-VP a été publié le 11 mars 2024 sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO), ainsi que dans le Journal de Montréal. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2024. Trois entreprises ont déposé une soumission. Durant la période d'appel d'offres, aucun addenda n'a été émis.

Il n'y a pas eu de visite organisée durant la période d'appel d'offres.

La présente soumission est valide pour une période de 90 jours.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 26 0276 - 4 décembre 2023 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge les travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisé sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–la Petite-Patrie, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2024

CE24 0210 - 14 février 2024 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour l'année 2024 conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

CM24 0119 - 19 février 2024 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec FNX-Innov inc. (5 293 851,41 \$), Solmatech inc. (4 702 420,01 \$), Groupe ABS inc. (4 724 753,91 \$), GHD Consultants ltée (4 232 804,63 \$), Les Services EXP inc. (4 527 893,71 \$), Englobe Corp. (3 279 403,18 \$) et AtkinsRéalisis Canada inc. (3 498 344,33 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements, avec une prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 23-20151 (7 soum.)

CA23 26 0108 - 5 juin 2023 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme « IGF AXIOM inc. » (1 084 260,24 \$, taxes incluses - Contrat 1), pour la réalisation de plans et devis, la gestion et la surveillance de chantiers ainsi que la réalisation d'études - Appel d'offres public 23-030-SP (2 soumissionnaires)

## DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO, dont la liste est jointe dans l'intervention du Greffe. Parmi ces huit preneurs, cinq entreprises n'ont pas déposé de soumission.

Au cours de l'appel d'offres public, il n'y a eu aucune plainte en lien avec cet appel d'offres.

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) recommande d'accorder le contrat à « GROUPE ABF inc. », plus bas soumissionnaire conforme et éligible, pour un montant maximal de 369 056,53\$, taxes incluses.

Pour parer à toutes éventualités, l'Arrondissement recommande :

- d'ajouter un montant de 36 792 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux, en prévision des variations de quantités des items du bordereau de soumission dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 47 657,14 \$, taxes incluses, soit 13 % de la valeur des travaux en contingences dans l'enveloppe budgétaire;
- d'ajouter un montant de 113 128,58 \$, taxes incluses, en incidences dans l'enveloppe budgétaire.

## JUSTIFICATION

La DDTET de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ne possède pas toutes les ressources matérielles et humaines nécessaires pour réaliser certains travaux majeurs tels que la reconstruction de trottoirs et de bordures. Ainsi, l'Arrondissement a procédé par appel d'offres public, afin de trouver un entrepreneur pour la réalisation des travaux.

Les trois soumissions reçues sont conformes.

Voici un résumé des soumissions conformes reçues :

Soumissionnaires conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences ou Autres (taxes incluses)	Grand total (taxes incluses)
Groupe ABF Inc.	369 056,53 \$		369 056,53 \$
Bordures et Trottoirs Mirabex Inc.	442 774,47 \$		442 774,47 \$
Cojalac inc.	519 944,18 \$		519 944,18 \$
Dernière estimation (Arrondissement)	376 713,18 \$		376 713,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			443 925,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,29 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			150 887,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			40,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			7 656,65 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			2,03 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			73 717,94 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			19,97 %
Estimation externe	352 628,33 \$		352 628,33 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)			16 428,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)			4,66 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation de l'Arrondissement, qui est de 376 713,18 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 7 656,65 \$ (2,03 %);

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation de la firme « IGF Axiom », qui est de 352 628,33 \$, taxes incluses. Cette différence correspond à 16 428,20 \$ (4,66 %);

Le coût moyen des soumissions est de 443 925,06 \$, ce qui représente un écart de 20,29 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 150 887,65 \$, soit 40,88 %;

L'analyse démontre que « GROUPE ABF inc. » est le plus bas soumissionnaire conforme.

« GROUPE ABF Inc. », l'adjudicataire du présent contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Une attestation fiscale de Revenu Québec est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ABF inc. », détient l'attestation de Revenu Québec en date du 25 mars 2024, valide jusqu'au 30 juin 2024;

Une autorisation de contracter avec un organisme public de l'AMP est requise pour l'octroi de ce contrat. Le plus bas soumissionnaire, « GROUPE ABF inc. », détient l'autorisation à contracter de l'AMP;

Un mandat doit être confié à la firme « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux en référence à la résolution CA23 26 0108 du 5 juin 2023 au montant de 94 737,10 \$, taxes incluses;

Un mandat doit être confié à la firme « FNX-Innov inc. » pour le contrôle qualitatif des

matériaux en référence à la résolution CM24 0119 du 19 février 2024 pour une somme maximale de 17 241,48 \$, taxes incluses;

Ce contrat, à la suite de l'analyse de risque effectuée, ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la répartition des coûts avec taxes :

	<b>Totaux</b>
Travaux	369 056,53 \$
Contingences (travaux)	47 657,00 \$
Variation de quantités	36 792,00 \$
Incidences techniques	1 150,00 \$
Surveillance des travaux	94 737,10 \$
Contrôle des matériaux	17 241,48 \$
<b>Dépenses totales</b>	<b>566 634,11 \$</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>517 412,47 \$</b>

Le coût de la dépense est de 566 634,11 \$, taxes incluses, soit un coût net de 517 412,47 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Les crédits nets de ristourne de 517 412,47 \$ seront dédiés à 100 % aux trottoirs.

Le coût de la dépense assumée par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) est financé par le règlement d'emprunt 55859 - Programme de maintien des infrastructures routières (CM17 1047).

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et est disponible au PDI 2024-2033, pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit :

<b>Programme</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>TOTAL</b>
55859 - Programme de maintien des infrastructures routières	518	0	0	518

### MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement lors de l'octroi de contrat. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : début mai 2024

Début des travaux : mi-juin 2024

Fin des travaux : fin octobre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Adina IACOB)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Angelica ALCA PALOMINO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Patrick RICCI, 15 avril 2024

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eve NADEAU  
Candidate à la profession d'ingénieur (CPI)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et des études techniques

Le : 2024-04-12

**Dossier # : 1246955001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour la réalisation de projections au parc Molson - Octroyer une contribution financière totalisant 9 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2024 - Autoriser un virement de crédits de 26 983,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2024 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour la réalisation de projections au parc Molson;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente;

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Les Productions Funambules Médias » une contribution financière totalisant 9 000 \$, pour l'année 2024. Ladite contribution financière sera versée à l'organisme selon les conditions prévues à la convention;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'autoriser un virement de crédits de 26 983,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:58

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1246955001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour la réalisation de projections au parc Molson - Octroyer une contribution financière totalisant 9 000 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2024 - Autoriser un virement de crédits de 26 983,33 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de la programmation culturelle en plein air à l'été 2024 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque année, l'Arrondissement organise des événements culturels dans les parcs pour le bénéfice de ses citoyennes et citoyens. Le présent projet viendra bonifier la programmation culturelle « hors les murs » avec un minimum de 22 activités culturelles supplémentaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 26 0078 1er mai 2023 Approuver deux protocoles d'entente avec les organismes « Les Productions Funambules Médias » et « CinéRuelles» pour la réalisation de projections - Octroyer des contributions financières totalisant 11 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2023 - Autoriser un virement de crédits du compte surplus de gestion affecté - divers, pour un montant de 11 843,33 \$ (1237145003 )

CA22 260121 - 6 juin 2022 Approuver un protocole d'entente de soutien financier à un événement avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour le projet « Cinéma sous les étoiles » - Octroyer une contribution financière de 6 600 \$, taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2022 - Autoriser un virement de crédits de 3 300 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (1226955001)

CA22 260129 - 6 juin 2022 Autoriser un virement de crédits de 19 152 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation d'une bonification de programmation en plein air au parc Joseph-Paré et pour une bonification de la programmation du Ciné-été au

## Cinéma Beaubien à l'été 2022 (1226955002)

CA21 260142 - 5 juillet 2021 Approuver une convention de contribution financière avec l'organisme « Les Productions Funambules Médias » pour soutenir le projet Cinéma sous les étoiles - Octroyer une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, pour l'année 2021 - Autoriser un virement de crédits de 2 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers (1216955002)

CA19 260224 - 2 juillet 2019 Autoriser un virement de crédits de 4 619,45 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de quatre projections de films en plein air au parc Joseph-Paré à l'été 2019 (1197174001)

### DESCRIPTION

Le Plan directeur culturel de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a comme objectif de rendre accessible la culture partout, pour toutes et tous. Ces activités culturelles seront déployées dans l'optique d'une offre de grande proximité afin de bien répartir la programmation sur le territoire, en complémentarité avec les activités réalisées avec les budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

La programmation additionnelle sera offerte aux endroits suivants :

- 2 spectacles en plein air au parc Joseph-Paré;
- 4 projections en plein air au parc Joseph-Paré;
- 1 représentation d'un spectacle pour la petite enfance au parc de la Louisiane;
- 1 spectacle famille au parc de la Louisiane;
- 1 spectacle famille au parc Père-Marquette;
- 3 projections au parc Molson dans le cadre de Cinéma sous les étoiles;
- 5 fins de semaine de projection au cinéma Beaubien dans le cadre de Ciné-été.

### JUSTIFICATION

Le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social permet une programmation estivale de base. Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser un virement de crédits de 26 983,33 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - divers, permettant la présentation de 22 activités culturelles supplémentaires. Huit propositions seront déployées dans les parcs de l'est de l'arrondissement, avec l'objectif de pallier le déficit d'infrastructures culturelles de ce secteur.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global dédié à cette programmation est de 26 983,33 \$.

#### **Dépenses détaillées:**

Un montant de 4 500 \$ en contribution financière pour l'organisme Les Productions Funambules Médias;

Un montant de 3 543,33 \$ net de taxes pour le Cinéma Beaubien;

Un montant de 3 200 \$ en ressources humaines supplémentaires et frais logistiques (branchements électriques);

Un montant de 15 740 \$ net de taxes pour des cachets de spectacles additionnels.

	Montant au budget - net de taxes	Budget de fonctionnement - net de taxes	Surplus - net de taxes
--	-------------------------------------	---	---------------------------

Contribution Funambules Médias	9 000 \$	4 500 \$	4 500 \$
Service - Cinéma Beaubien 8536,89 \$	7 795,32 \$	4 251,99 \$	3 543,33 \$
Ajout programmation+ressources humaines et frais logistiques	18 940 \$		18 940 \$
<b>Total financement</b>			<b>26 983,33 \$</b>

Les crédits requis seront puisés à même le compte de surplus de gestion affecté - divers.

Un protocole d'entente, à signer entre les parties, viendra encadrer les modalités et conditions de versement de la contribution financière de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Soit 4 500 \$ provenant du compte de la maison de la culture et 4 500 \$ provenant du compte de surplus de gestion affecté.

Numéro d'engagement : RO46955001
----------------------------------

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est sans objet pour les engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans autorisation du virement de crédits, la programmation culturelle estivale sera plus limitée pour les citoyennes et citoyens de l'arrondissement et moins soucieuse de l'équité territoriale.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ces activités culturelles seront communiquées via nos médias sociaux et sur le site Montreal.ca. Les organismes concernés feront la promotion des activités sur leurs plateformes et devront faire mention de la contribution de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2024: réalisations des activités culturelles  
Septembre 2024: bilans et statistiques

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services  
administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Evelyne ARSENAULT  
agent(e) culturel(le)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin SAVARIA  
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.  
arrondissements

Le : 2024-04-11



**Dossier # : 1249895003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er février 2024 au 31 mars 2024, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement et des virements de crédits pour les périodes comptables du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 et du 24 février au 29 mars 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Il est recommandé:

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er février 2024 au 31 mars 2024, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement et des virements de crédits pour les périodes comptables du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 et du 24 février au 29 mars 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:58

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1249895003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er février 2024 au 31 mars 2024, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement et des virements de crédits pour les périodes comptables du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 et du 24 février au 29 mars 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er février 2024 au 31 mars 2024, des listes des bons de commande approuvés, des listes des demandes de paiement et des virements de crédits pour les périodes comptables du 27 janvier 2024 au 23 février 2024 et du 24 février au 29 mars 2024 en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 26 0043 : Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2024, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 1er janvier 2024 au 26 janvier 2024, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa

nature administrative.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ariane MYRE  
Agent de ressources matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2024-04-17

**Dossier # : 1247050002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une aide financière de 49 500 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir la réalisation d'activité de prêt d'équipements de plein air adaptés à la station loisir du parc du Père-Marquette - Approuver l'entente dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 49 500 \$

Il est recommandé :

D'accepter une aide financière de 49 500 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal » afin de soutenir la réalisation d'activités et de prêt d'équipements de plein air adapté à la station loisir du parc Père-Marquette;

D'approuver, à cet effet, l'entente dans le cadre du programme « Circonflexe » à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « Sport et loisir de l'île de Montréal » établissant les conditions et modalités de versement de cette aide financière;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 49 500 \$;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la tenue d'activités de prêt d'équipement au bénéfice des citoyennes et citoyens;

D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites

au dossier décisionnel.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:59

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247050002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter une aide financière de 49 500 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir la réalisation d'activité de prêt d'équipements de plein air adaptés à la station loisir du parc du Père-Marquette - Approuver l'entente dans le cadre du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 49 500 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de Station loisir dans le parc du Père-Marquette est éligible à une contribution financière du programme « Circonflexe » de « Sport et loisir de l'île de Montréal ». Un montant de 49 500 \$ a été octroyé à l'Arrondissement afin de réaliser l'achat et l'aménagement d'un plus grand conteneur qui contribuera à bonifier l'offre de prêt d'équipements de plein air et d'équipements adaptés en partenariat avec le Centre d'intégration à la vie active (CIVA) et de bonifier les équipements prêtés aux Loisirs du Centre Père-Marquette (LCPM).

Le programme d'aide financière « Circonflexe » est une initiative du ministère de l'Éducation, dont la mission consiste à soutenir la création de points de service de prêt d'équipements permettant la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. L'objectif de ce programme est de permettre une meilleure accessibilité, augmenter et favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour toute la population, notamment auprès des personnes plus vulnérables.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 26 0278 - 4 décembre 2023 - Accepter une aide financière de 9 990 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir la réalisation d'événements et d'activité de prêt d'équipement pour la saison hivernale 2024 dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Approuver l'entente dans le cadre du programme de « Parc actif » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de

surplus de gestion affecté - divers au montant de 9 990 \$  
CA22 26 0159 - 4 juillet 2022 - Accepter une aide financière de 7 000 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir des activités de prêt d'équipement estival dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la saison 2022 - Approuver l'entente dans le cadre du programme de « Parc actif » de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 7 000 \$ [1227150003]

CA22 26 0040 - 7 mars 2022 - Accepter une aide financière de 15 624 \$ de « Sport et loisir de l'île de Montréal », afin de soutenir des activités de prêt d'équipement de glisse dans quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la saison hivernale 2021-2022 - Approuver l'Entente dans le cadre du programme de Parc actif de « Sport et loisir de l'île de Montréal » - Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 15 624 \$ [1227150001]

## **DESCRIPTION**

Le montant octroyé à l'Arrondissement dans le cadre du programme « Circonflexe » permettra la réalisation du projet visant à agrandir et aménager l'espace disponible à la station loisir du parc du Père-Marquette afin de pouvoir y ajouter des équipements de plein air ainsi que des équipements adaptés. C'est un projet d'inclusion conjoint entre l'Arrondissement, le Centre d'intégration à la vie active (CIVA) et les Loisirs du Centre Père-Marquette (LCPM). À ce titre, l'Arrondissement fera l'acquisition d'un nouveau conteneur plus grand, afin d'y entreposer les équipements en prêt au public, notamment le matériel de plein air adapté.

## **JUSTIFICATION**

Le projet est en lien avec le Plan directeur en loisir de l'Arrondissement concernant le point suivant : 1.3. Place à la pratique libre - Élargir et diversifier l'offre de loisir en pratique libre dans les installations et les espaces publics.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total maximal accordé est de 49 500 \$ dans le cadre de l'entente du programme « Circonflexe » pour la réalisation d'événements et l'achat de matériel de plein air et de loisir tel que décrit dans ladite entente.

Un premier versement de 39 600 \$ sera remis dans les trente jours suivants la signature de la convention et un deuxième versement de 9 900 \$ sera remis au plus tard le 31 mars 2025, à la suite de l'acceptation du SLIM des documents de reddition de compte.

L'achat des équipements sera fait par la Division des sports, des loisirs et du développement durable une fois le virement de crédits de 49 500 \$, net de ristournes, en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers (équivalent à l'aide financière) fait.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, est non applicable face aux engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un report de la décision du conseil d'arrondissement, le montant disponible de 49 500 \$ dans le cadre de la contribution financière de « Circonflexe » ne sera plus disponible et ne pourra être octroyé à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente

- Achat des équipements
- Versement de la contribution financière à l'Arrondissement
- Période de tenue des activités de prêt d'équipements
- Reddition de comptes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel CYR-GUAY  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Line FERLAND  
Chef de division - Sports et loisirs

Le : 2024-04-12



**Dossier # : 1247059002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 2535 \$, taxes en sus, pour la participation des éluEs à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « Pour le même monde », qui aura lieu du 22 au 24 mai 2024, au Palais des Congrès de Montréal.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 2535 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation des éluEs suivant à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « *Pour le même monde* », qui aura lieu du 22 au 24 mai 2024, au Palais des Congrès de Montréal:

- M. Jocelyn Pauzé, Conseille de Ville - district Marie-Victorin
- Mme Josefina Blanco, Conseillère de Ville - district Saint-Édouard
- Mme Ericka Alneus - Conseillère de Ville - district Étienne Desmarteau

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-26 15:13

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247059002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 2535 \$, taxes en sus, pour la participation des éluEs à la Commission des assises annuelles de l'UMQ, sous le thème « Pour le même monde », qui aura lieu du 22 au 24 mai 2024, au Palais des Congrès de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

N/A

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser les élus de l'arrondissement à participer à la 102e édition des assises annuelles de l'UMQ sur le thème « *Pour le même monde* », qui se tiendra du 22 au 24 mai prochain :

- M. Jocelyn Pauzé, Conseille de Ville - district Marie-Victorin
- Mme Josefina Blanco, Conseillère de Ville - district Saint-Édouard
- Mme Ericka Alneus - Conseillère de Ville - district Étienne Desmarteau

Forum - tarif *complet* (3 jours) : 845 \$ (taxes en sus) / personne

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2024-04-24





**Dossier # : 1247059003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 698 \$, taxes en sus, pour la participation de élus à la 36e édition du Gala ESTim qui se tiendra le 9 mai 2024, à la Tohu.

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense de 698 \$ (taxes en sus), pour les frais relatifs à la participation des éluEs suivant à la 36e édition du Gala ESTim, qui aura lieu le 9 mai 2024, à la Tohu:

- M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, Conseille de Ville - district Marie-Victorin

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-30 14:12

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247059003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Bureau des élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 698 \$, taxes en sus, pour la participation de élus à la 36e édition du Gala ESTim qui se tiendra le 9 mai 2024, à la Tohu.

**CONTENU****CONTEXTE**

N/A

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser la dépense découlant de la participation de deux membres du Cabinet des élus, à la 36e édition du Gala ESTim qui se tiendra le 9 mai prochain, à la Tohu.

- M. François Limoges, Maire de l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, Conseiller de la Ville - district Marie-Victorin

Édition présentielle : 349 \$ (taxes en sus, prix membre) / personne

**JUSTIFICATION**

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention afin de connaître l'imputation de la dépense.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques

et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Nadine GIRARD)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nelly BARBOZA  
Chargée de secrétariat

#### **ENDOSSÉ PAR**

Simone BONENFANT  
Directeur

Le : 2024-04-24



**Dossier # : 1247522001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers, pour un montant total de 60 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aménagement de l'Île aux volcans et les dépenses incidentes

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser un virement de 60 000 \$ net du compte de surplus de gestion affecté divers, pour le projet de mise à niveau de l'aménagement de l'île aux volcans et les dépenses incidentes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 10:59

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1247522001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers, pour un montant total de 60 000 \$ pour le projet de mise à niveau de l'aménagement de l'Île aux volcans et les dépenses incidentes

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) prévoit soutenir un projet de mise à niveau de l'aménagement de l'île aux volcans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 26 0242 - 5 octobre 2020 - Édicter une ordonnance pour la fermeture temporaire d'une partie de la rue de Drucourt entre les rues Marquette et Fabre dans le cadre du projet d'aménagement temporaire de L'île aux volcans

CA18 260199 - 3 juillet 2018 - Octroyer un contrat de gré à gré de 65 696,72\$, taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif, «Castor et Pollux coop», pour les services professionnels de conception et de réalisation des travaux d'aménagement temporaire de la «Place publique pour enfants» sur la rue Marquette dans le cadre de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal. (RPPS18-06047-GG)

**DESCRIPTION**

L'entretien de l'aménagement de l'île aux volcans va permettre de prolonger la durée de vie de cet espace.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté divers, pour un montant total de 60 000 \$.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en changements climatiques.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par l'Arrondissement. Les intervenants seront informés de la portée des travaux ainsi que les délais de réalisation.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel à propositions : avril 2024  
Avis aux riverains : fin avril 2024

Réalisation de la réfection de l'île aux volcans : mai 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Oana BAICESCU-PETIT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl TREMBLAY  
Chef de section

#### ENDOSSÉ PAR

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM  
Chef de division

Le : 2024-04-19



**Dossier # : 1247050003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Vision vélo de Rosemont-La Petite-Patrie : le vélo quatre saisons, une option à la portée de notre population

Il est recommandé :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, d'un montant de 55 000 \$, au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Vision vélo de Rosemont-La Petite-Patrie : le vélo quatre saisons, une option à la portée de notre population;

D'autoriser Madame Line Ferland, cheffe de la Division des sports, des loisirs et du développement durable de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite demande d'aide financière;

De confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet pour un maximum de 56 175 \$.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-30 14:13

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247050003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour le projet Vision vélo de Rosemont-La Petite-Patrie : le vélo quatre saisons, une option à la portée de notre population

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mobilité est au cœur des préoccupations des citoyennes et citoyens. Elle est essentielle pour travailler, socialiser, se divertir mais aussi pour rendre accessibles les biens de consommation nécessaires à la vie courante. Or, selon les enquêtes *origine-destination* réalisées, le voiturage en solo demeure le choix le plus populaire pour le transport des personnes. Ce choix de mobilité posent des défis économiques, sociaux et environnementaux importants.

Afin de répondre à ces défis et d'encourager les citoyennes, les citoyens et les entreprises à se déplacer différemment, le Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions a été élaboré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec. Ce programme vise donc à accorder une aide financière à des partenaires pour l'organisation d'activités de communication et de sensibilisation favorisant un changement de culture et de comportement afin que la population et les entreprises privilégient le bon mode au bon endroit et au bon moment.

La réalisation du projet *Vision vélo de Rosemont-La Petite-Patrie : le vélo quatre saisons*, une option à la portée de notre population, répondrait aux objectifs du programme et s'inscrit directement dans les grandes orientations de la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec.

Dans ce contexte, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social recommande que le conseil d'arrondissement autorise le dépôt d'un projet au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) pour ce projet.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

## DESCRIPTION

En 2019, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a entrepris un virage majeur en matière de mobilité, en développant le programme local *Vision vélo*.

En positionnant le cycliste comme composante essentielle de l'offre de mobilité, le déploiement de cette vision a permis de changer la façon de se déplacer et d'habiter le territoire.

Cela a contribué à créer un réseau structurant fiable et accessible en toutes saisons. En mai 2023, fort de la popularité croissante du vélo, d'une certification collectivité Vélosympathique OR octroyée par Vélo Québec en 2021 et du succès du développement de son réseau cyclable, l'Arrondissement a dévoilé la suite de son programme : le plan d'action Vision vélo 2023-2027. Décliné en quatre (4) grandes orientations, 15 actions et 50 mesures tangibles, ce plan d'action contribuera à créer des milieux de vie apaisés favorisant les déplacements de proximité et un mode de vie durable, tout en continuant de miser sur le développement de la culture du vélo au sein de la population.

Conscient des défis que peuvent présenter les conditions hivernales, l'Arrondissement souhaite multiplier ses efforts de promotion du vélo quatre saisons, plus particulièrement à l'automne et au début de l'hiver, alors que des ajustements de comportements sont requis chez les cyclistes pour poursuivre la pratique du vélo confortablement et en toute sécurité.

Ainsi, nos objectifs sont de promouvoir, de sensibiliser et d'offrir une programmation d'activités et d'ateliers de formation en lien avec le vélo quatre saisons à destination des différentes populations et des membres du personnel de l'Arrondissement.

Pour rapprocher la population et les membres du personnel de la pratique du vélo à l'année, il est prévu de miser sur la tenue de différentes activités ciblées, ateliers de formation, outils de sensibilisation, tout en adaptant l'offre d'équipements de loisir proposés dans les quartiers afin d'y ajouter des options vélo de proximité.

Parmi les outils et activités prévus :

- Programmation d'activités, de formations et d'ateliers mécaniques sur le vélo 4 saisons gratuites (en bibliothèques, installations sportives et parcs);
- Formations pour femmes *Toutes à vélo* offerte par Vélo Québec et pour enfant *Embarquez* offerte par la Fédération québécoise des sports cyclistes à l'automne;
- Installation de bornes de réparation pour vélos dans les espaces publics;
- Offre de prêts de kit d'entretien de vélo (outils et pompes) dans les installations et stations loisir du territoire;
- Prêt de vélos d'hiver adaptés aux personnes ayant des limitations fonctionnelles dans l'une des stations loisir du quartier;
- Tirage d'abonnements saisonnier BIXI (vélopartage);
- Promotion des activités et sensibilisation par divers outils de communication : publications sur les réseaux sociaux, affiches annonçant les activités, prise d'images pour documenter les ateliers et pratiques, création d'une vidéo promotionnelle pour diffusion dans les installations municipales et sur les plateformes sociales de l'Arrondissement, articles dans les infolettres de l'Arrondissement;
- Dépôt de candidatures Vélosympathique pour plusieurs installations de l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

Afin de pouvoir compléter la demande d'aide financière, le ministère des Transport et Mobilité durable du Québec exige qu'une résolution du conseil d'arrondissement soit jointe au dossier pour :

1. autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme;
2. autoriser une représentante ou un représentant de l'Arrondissement à signer la demande et les documents en lien avec le suivi administratif;
3. confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

Le financement disponible dans le cadre du programme contribuerait à la réalisation de ce projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière demandée représente près de 50 % des dépenses admissibles, pour un total maximal de 55 000 \$, pour l'organisation et la tenue de toutes les activités de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence de dépôt de projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (MobilisActions) priverait l'Arrondissement de sommes pouvant assurer la réalisation du projet décrit précédemment.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt de la demande : début mai 2024  
Planification des activités: mars 2024 à septembre 2024  
Réalisation des activités: octobre 2024 à mars 2025.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel CYR-GUAY  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-19

Brigitte LEFEBVRE  
Cheffe de division Culture - bibliothèques et  
expertise

**Dossier # : 1247178005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Camion de rue parc du Pélican », « Camion de rue parc Lafond », « Camion de rue parc Père-Marquette », « Piano public », « Projection du film Coco Ferme au parc Dante », « Braderie de l'Isle - 10e anniversaire », « Pique Nique festif », « Spectacle de musique Masson-Village », « Tour de l'Île de Montréal », « La petite histoire de Rolande », « Journée d'Ouverture », « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 », « Sextas de Forro », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale de Rosemont--La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « Éphémère, un cirque sous les nuages », « Jeudis show », « Tournoi Atome », « Théâtre de La Roulotte », « Concert Campbell », « Théorie de la corde », « Cinéma en famille », « Les indiscretions publiques » et « Marche pour le Phare » - Approuver une convention de soutien technique avec l'organisation « Fondation de l'Hôpital général de Montréal » pour son événement « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 »

Il est recommandé :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39), l'ordonnance 2024-26 \_\_\_\_ jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2024-26 \_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2024-26 \_\_\_\_ jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2024-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon le site, les dates et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2024-26 \_\_\_\_\_ jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver une convention de soutien technique avec l'organisation « Fondation de l'Hôpital général de Montréal » pour son événement « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 » qui aura lieu au parc Maisonneuve;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions de soutien technique.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 11:00

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247178005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques et de l'expertise
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter cinq ordonnances - Programmation d'événements publics : « Camion de rue parc du Pélican », « Camion de rue parc Lafond », « Camion de rue parc Père-Marquette », « Piano public », « Projection du film Coco Ferme au parc Dante », « Braderie de l'Isle - 10e anniversaire », « Pique Nique festif », « Spectacle de musique Masson-Village », « Tour de l'Île de Montréal », « La petite histoire de Rolande », « Journée d'Ouverture », « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 », « Sextas de Forro », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fêtes nationale de Rosemont--La Petite-Patrie », « Cinéma sous les étoiles », « Éphémère, un cirque sous les nuages », « Jeudis show », « Tournoi Atome », « Théâtre de La Roulotte », « Concert Campbell », « Théorie de la corde », « Cinéma en famille », « Les indiscretions publiques » et « Marche pour le Phare » - Approuver une convention de soutien technique avec l'organisation « Fondation de l'Hôpital général de Montréal » pour son événement « Course pour les Femmes AIMEZ-VOUS 2024 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons un dossier comportant des événements qui se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement en 2024. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés au tableau ci-joint et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 260066 - 2 avril 2024, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le

bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue; le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics : « Éclipse totale pour le collège Jean-Eudes », « Rallye des Branches », « Rue-école sur la 9e Avenue », « Marché Angus », « Défi Entreprises Montréal », « Piano public à la place du Marché », « Shows de ruelle », « Célébration de fin d'année Vincent-Massey », « Piétonnisation des voies nord et sud de la Place du Marché-du-Nord 2024 », « Grand Prix des Saveurs », « Azimut 3 », « Euro 2024 », « BMX Spectacle dans Rosemont », « Fête nationale LRCR », « Piétonnisation de la Plaza St-Hubert », « Plaza Palooza », « Chanson française avec le chansonnier Clément Courtois », « Fête AER », « La Rentrée », « Hommage à U2 avec Out of Control » et « Le tournoi des coeurs » (1247178004)

CA23 260156 - 4 juillet 2023, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit, RCA-180, articles 7(2<sup>o</sup>) et 39; le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8; le Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 pour la fermeture de rue; le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, 01-279, article 521, par. 5; et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics : « CinéRuelles », « Olympiades », « Théâtre Masson Village », « Animation du piano public », « Événement annuel du PMA Collectif (Événement Un) », « La Buvette chez Biquette », « Fête de la Madone », « Méga-journée », « Fête des familles », « Cinéma sous les étoiles », « La Rentrée », « Festival d'été », « Ciné-concert au parc Molson », « Festival des arts de ruelle - #FAR2023 », « Rue-école St-Ambroise », « Grand tournoi Médiéval », « Les grillades de Gabriel », « Fête de la rentrée », « Marche du rein », « Course de quadriporteurs du Vieux-Rosemont », « Marche Lumineuse » ( 1237178003 )

CA23 260095 - 1er mai 2023, pour des demandes similaires concernant le Règlement sur le bruit et les nuisances, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, le Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., le Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 pour le ralentissement de la circulation et pour la fermeture de rues et le Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. c. P-12.2, article 7; Programmation d'événements publics: « 6H en coeur », « Show de ruelle », « Journée nationale des patriotes - Pique-nique électronique », « Piano Public », « Distribution fleurs », « Fête du vélo », « Les samedis pour emporter », « Inauguration du parc Annie-Montgomery », « Événement cycliste un Tour la Nuit », « Tour de l'Île de Montréal », « Activités pique-nique élèves », « Fête journée d'ouverture saison baseball », « Cinéma de plein air », « Spectacles de la SDC Petite-Italie-Marché Jean-Talon », « Fête Saint-Antoine », « Marché Masson des produits locaux », « MaBrasserie, Ma St-Jean », « Fête nationale de Rosemont—Petite-Patrie », « Fête nationale du Québec à Montréal », « Fête nationale LRCR », « Cinéma sous les étoiles », « Ciné-parc Dante », « Indiscrétions publiques », « Jeudis shows », « Ital Auto Fest », « Théâtre La Roulotte », « Marchés Engagés », « Fausse balle » et « Course de nuit « Night rice » » et approuver la convention 6H en coeur ( 123718002 )

## DESCRIPTION

Les événements sont de nature culturelle, ludique, récréative et sportive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en favorisant la rencontre citoyenne dans un cadre convivial ainsi que l'accès aux diverses expériences culturelles. Ces activités génèrent une affluence et contribuent au rayonnement de l'arrondissement.

Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettra aux organismes d'autofinancer leurs activités et d'augmenter la valeur ajoutée de leur événement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités des différents événements sont entièrement sous la responsabilité financière et logistique des promoteurs. L'Arrondissement offre un soutien logistique, selon ses capacités, à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion sociale, en équité et en accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements répertoriés dans le tableau de l'annexe A, en pièce jointe, seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier l'approbation des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'Arrondissement.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements :

- des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant les événements, si nécessaire;
- les permis autorisant les événements sur le domaine public seront émis par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle DESJARDINS  
Agente de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-19

Brigitte LEFEBVRE  
Cheffe de division Culture - bibliothèques et  
expertise



**Dossier # : 1249860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Bélanger, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie-IX pour apaiser la circulation et harmoniser la vitesse sur l'ensemble du tronçon

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance numéro \_\_\_\_\_, réduisant la limite de vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Bélanger, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie IX, sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'autoriser l'installation de l'ensemble de la signalisation requise relative à cette ordonnance.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-26 16:04

**Signataire :**

Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance réduisant la vitesse prescrite de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Bélanger, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie-IX pour apaiser la circulation et harmoniser la vitesse sur l'ensemble du tronçon

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan Vision Zéro, adopté en 2022 adopté par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'associe à cette vision pour assurer la sécurité des déplacements et sensibiliser les automobilistes à la limite de vitesse.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite changer la limite de vitesse sur la rue de Bélanger de 40 km/h à 30 km/h, de l'avenue Papineau au boulevard Pie-IX, pour harmoniser les limites avec celles des arrondissements limitrophes en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)*.

En conformité avec la « Charte des milieux de vie montréalais » et en cohérence avec les principes d'aménagement du domaine public énoncés dans le " Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ", plusieurs interventions sont mises en œuvre afin d'aménager le territoire, dans une logique d'apaisement de la circulation et d'amélioration de la qualité de vie des résidents des secteurs résidentiels. Il est proposé de revoir la vitesse de la circulation des automobiles sur le tronçon de Bélanger, entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie IX à cheval, entre les arrondissements Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 26 0181 - 6 juin 2016 - Édition d'une ordonnance - Réduction de la limite de vitesse prescrite à 40 km/h sur les rues artérielles, à 30 km/h sur les rues artérielles aux abords des parcs et écoles, ainsi qu'une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h sur les rues

collectrices de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

## **DESCRIPTION**

Afin d'assurer la sécurité des écoles, des garderies et des parcs sur la rue Bélanger entre l'avenue Papineau et le boulevard Pie-IX et d'harmoniser la vitesse sur l'ensemble du tronçon de la rue Bélanger, il est recommandé en accord avec l'arrondissement de Villeray Saint-Michel Parc-Extension de réduire la vitesse de ce tronçon à 30 km/h.

## **JUSTIFICATION**

De façon générale, il est reconnu que la vitesse est la source de plusieurs problématiques de sécurité :

- Elle réduit le champ de vision;
- Elle augmente la distance parcourue lors de manœuvres d'urgence et ainsi, les risques de collision comme pour éviter un piéton qui surgit entre deux véhicules stationnés;
- Elle augmente les risques de dérapage, notamment dans les courbes;
- Elle augmente la violence des chocs, la gravité des blessures et les risques de mortalité en cas de collision

Il existe donc plusieurs arguments en faveur d'une réduction de vitesse véhiculaire, reconnus et documentés :

- Elle améliore la fluidité de la circulation en atténuant « l'effet accordéon » créé par le freinage et l'accélération à répétition des véhicules;
- Elle entraîne une baisse du bruit ambiant;
- La qualité de l'air s'en trouve améliorée par une réduction de l'émission des polluants émis par les véhicules.

Ces changements visent à améliorer le sentiment de sécurité des citoyens de l'arrondissement en continuant les mesures prises par l'Arrondissement afin de créer des milieux de vie attractifs et sécuritaires. La réduction de la vitesse de circulation permet de réduire les problèmes de sécurité routière, en plus d'améliorer le confort des piétons et des cyclistes. Ces mesures permettent aussi d'améliorer la quiétude des riverains et des utilisateurs d'espaces publics.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'installation et l'entretien de la signalisation sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'Arrondissement qui dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (EESM).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue au bien-être des citoyens en leur offrant un milieu de vie sécuritaire et une réponse de proximité à leurs besoins en s'assurant que les rues et les espaces publics sont bien entretenus, accueillants et sécuritaires.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'implantation du projet aura les impacts majeurs suivants :

- Amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes sur le territoire de l'arrondissement;
- Sensibilisation et modification des comportements des automobilistes relativement à la vitesse;
- Réduction du nombre et de la gravité des accidents;
- Adoption de la vision zéro accident;
- Modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements, visant ultimement à améliorer la qualité de vie des résidents du secteur.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ce dossier n'a pas d'impact lié à la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des communications seront réalisées afin d'informer le milieu en partenariat avec la Division des communications de l'Arrondissement :

- Installation de panneaux indiquant la date d'entrée en vigueur des nouvelles limites de vitesse, au moins trente jours avant le changement;
- Installation de panneaux « nouvelle signalisation », lors de l'entrée en vigueur des nouvelles limites de vitesse, pour une durée minimale d'un mois;
- Le SPVM sera avisé des nouvelles limites de vitesse.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un ordre de travail sera transmis à EÉSM à la suite de l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

- Mai 2024 : Adoption de l'ordonnance;
- Mai 2024: Rédaction d'un plan de communication;
- Fin juin 2024: Présignaux indiquant la date d'entrée en vigueur de l'abaissement de la limite de vitesse à 30 km/h;
- Début : Juillet
- Fin juillet : Mise en place de la signalisation;
- Études d'évaluation des vitesses : 6 à 12 mois après l'abaissement de la limite de vitesse à 40 km/h.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Ralph VICIÈRE, Rosemont - La Petite-Patrie

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, Rosemont - La Petite-Patrie

Chirlet ELLA OYONO, Rosemont - La Petite-Patrie

Olivier BARTOUX, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jocelyn JOBIDON, 25 avril 2024

Olivier BARTOUX, 19 avril 2024

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM, 22 mars 2024

Chirlet ELLA OYONO, 12 mars 2024

Ralph VICIÈRE, 19 février 2024

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marieme LO  
ingenieur(e), Ingénieure en planification de la  
mobilité  
Division des études techniques

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-18

Jeevanathan REGISMARIANAYAGAM  
Chef de division



**Dossier # : 1242614002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie » afin de revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 11:00

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1242614002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin de revoir les dispositions particulières aux occupations temporaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2023, une centaine de personnes dont des représentants de la Ville, de la société civile (ex. : associations des piétons, des camionneurs, des cyclistes, des commerçants, etc.), des experts dans le domaine, des promoteurs immobiliers, des propriétaires et des entrepreneurs se sont réunis pour parler de la gestion des chantiers. Ce sommet sur les chantiers visait à mobiliser tous les acteurs impliqués dans la réalisation de travaux d'infrastructures pour trouver des pistes de solutions afin de réduire les impacts des chantiers sur les activités économiques et sur le quotidien de la population. Une des actions découlant de ce sommet consiste à rendre plus uniformes et efficaces les dispositions réglementaires touchant l'occupation temporaire du domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise à modifier le *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie afin d'y insérer les dispositions suivantes :

- Les clarifications quant aux modalités liées à la fermeture ou à l'annulation d'un chantier et aux frais d'étude et de délivrance des permis;
- La clarification des exigences à respecter dans le cadre d'un chantier par le titulaire d'un permis, notamment en ce qui a trait au début de l'occupation, à l'inactivité d'un chantier et à la signalisation temporaire;
- L'intégration de normes d'habillage de chantier pour les occupations temporaires de 90 jours et plus, qui incluent notamment l'obligation d'afficher les détails du chantier en question (nature des travaux, durée, coordonnées de l'entrepreneur);

- L'obligation de fournir immédiatement les documents liés au permis émis sur demande de l'autorité compétente;
- Le maintien d'un corridor piéton de 1,5 m de largeur, doté d'éclairage si recouvert d'une structure;
- L'intégration de normes relatives à la collecte des matières résiduelles et au déneigement dans le cadre d'un chantier;
- L'interdiction de stationner un véhicule personnel dans le périmètre d'un chantier;
- La prise en compte de l'accessibilité universelle dans l'aménagement des détours pour les piétons.

Le Service de la concertation des arrondissements souhaite faire adopter ces modifications par l'ensemble des arrondissements de Montréal.

#### **JUSTIFICATION**

Le présent projet de règlement aura pour effet de doter la Ville et les arrondissements d'un cadre normatif plus uniforme et efficace pour assurer une meilleure mobilité sur le territoire, limiter la durée des obstructions temporaires, leur superficie d'occupation et leurs impacts visuels. L'intégration de ces nouveaux articles à notre réglementation outillera mieux les interventions sur le terrain de l'Escouade de la mobilité et des inspecteurs d'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune consultation publique n'est requise pour cette modification réglementaire.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : CA du 6 mai 2024  
Adoption du règlement : CA du 3 juin 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

David GRONDIN  
Conseiller en aménagement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-11

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1248557002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2624-001) pour les années 2024-2026 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2024-2033.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2624-001), dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 11:01

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1248557002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2624-001) pour les années 2024-2026 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2024-2033.

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour faire suite à l'adoption de son Programme décennal d'immobilisations 2024-2033, l'Arrondissement se doit de faire adopter les règlements d'emprunts en conséquence, et ce, afin d'être en mesure de pouvoir réaliser la liste des projets y figurant.

Le présent rapport a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 14 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033, afin de permettre la réalisation de diverses interventions de voirie sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce règlement d'emprunt permettra de couvrir les investissements planifiés des années 2024-2026 dans la programmation au PDI 2024-2033 pour, notamment, les travaux de réfection routière, de réfections mineures de trottoirs, de réfection de puisards de rues et d'achat de mobilier urbain sur rues.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 26 0027 - 6 février 2023 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2622-003) pour les années 2023-2025 dans le cadre du programme décennal d'immobilisation 2023-2032

CA20 26 0312 - 7 décembre 2020: Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2620-003), pour les années 2021-2023, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2021-2030

CA18 26 0292 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2618-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021

CA17 26 0156 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2617-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019

CA16 26 0271 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CA16 26 0070 : Adoption - Règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière et d'apaisement de la circulation » (RCA2616-003), dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

CA13 26 0029 : Adoption - Règlement d'emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière » (RCA2613-001)

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de faire adopter un règlement d'emprunt à portée globale d'une valeur de 14 000 000 \$, afin de financer les travaux de réfection routière et d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ, chapitre C11.4) (articles 146.1 et 148) et de la Loi sur les cités et Villes(RLRQ, chapitre C-19) [article 544 al. 2 (1)], ce règlement d'emprunt est dispensé de l'approbation des personnes habiles à voter.

## JUSTIFICATION

Afin de pallier la dégradation du réseau routier, l'Arrondissement se doit d'investir de telles sommes. De plus, cette année verra se concrétiser de nombreuses mesures d'apaisement de la circulation sur le territoire de l'arrondissement.

L'adoption du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisation. Il permettra de débiter le processus administratif, d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite, l'octroi de contrats pour réaliser les travaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement(s) net(s) 14 000 000 \$

MOINS :

Dépôt(s) de promoteurs 0 \$

Contribution budget de fonctionnement ou affectation de surplus 0 \$

Subvention(s) déjà encaissée(s) 0 \$

Montant à financer par emprunt 14 000 000 \$

## ASPECTS BUDGÉTAIRES :

Les budgets sont prévus comme suit :

PDI 2024-2033

2024: 7 600 000

2025: 3 785 000

2026 : 2 615 000

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public paraîtra sur le site Internet de l'Arrondissement afin d'annoncer l'adoption dudit règlement et son entrée en vigueur suite à l'approbation du MAMH.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion, dépôt, adoption d'un projet de règlement : CA du 6 mai 2024;  
Adoption du règlement d'emprunt : CA 3 juin 2024;  
Transmissions des documents au MAMH : juin 2024  
Approbation du MAMH : juin-juillet 2024  
Avis public d'entrée en vigueur : été 2024  
Octroi des contrats dès l'entrée en vigueur du règlement.

Ce règlement est dispensé de l'approbation des personnes habiles à voter.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-08

Adina IACOB  
Secrétaire-rechercheur

Simone BONENFANT  
Directeur



**Dossier # : 1240284003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les promotions commerciales (RCA-128) » (RCA-128-1) afin d'encadrer la piétonnisation temporaire des artères commerciales

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les promotions commerciales (RCA-128) » (RCA-128-1) afin d'encadrer la piétonnisation temporaire des artères commerciales.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 11:01

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1240284003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les promotions commerciales (RCA-128) » (RCA-128-1) afin d'encadrer la piétonnisation temporaire des artères commerciales

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2016, l'Arrondissement s'est doté d'un règlement (RCA-128) portant sur les promotions commerciales organisées sur son territoire. Ce règlement avait notamment pour but d'établir les critères et modalités d'approbation des demandes pour la tenue de ces événements commerciaux, en provenance des sociétés de développement commercial (SDC).  
À l'été 2024, la Plaza St-Hubert organisera la piétonnisation d'une partie importante de son secteur commercial, et ce, sur plusieurs semaines. L'Arrondissement souhaite adapter sa réglementation à ce type d'événement, qui présente quelques particularités par rapport aux promotions commerciales définies par le règlement RCA-128.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 26 0102 (4 avril 2016) : Adoption - Règlement intitulé « Règlement sur les promotions commerciales » (RCA-128)

**DESCRIPTION**

- Les modifications proposées visent principalement à :
- Définir le terme « piétonnisation » dans un contexte commercial, en le distinguant d'une promotion commerciale;
  - Clarifier les modalités permettant à une association de commerçants ou une société de développement commerciale de demander l'autorisation de procéder à une piétonnisation de longue durée.
  - Introduire un pouvoir d'ordonnance afin, notamment, d'établir les conditions de l'occupation du domaine public aux fins d'une piétonnisation ou d'une promotion commerciale.

## JUSTIFICATION

Le cadre réglementaire actuel a été conçu pour régir des promotions commerciales de courte durée et n'est pas tout à fait adapté à la tenue de piétonnalisations sur plusieurs semaines, comme celle projetée dans le secteur de la Plaza St-Hubert. Les modifications proposées permettront au conseil de disposer d'outils réglementaires plus spécifiques pour encadrer la tenue de ces événements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

## MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au présent dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 6 mai 2024

Adoption : 3 juin 2024

Promulgation : juin 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Arnaud SAINT-LAURENT  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-22

Simone BONENFANT  
Directrice - Relations avec les citoyens,  
services administratifs et greffe



**Dossier # : 1242614001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir le stationnement dans les zones 0522 et 0523 (P'tit Beaubien)

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir le stationnement dans les zones 0522 et 0523 (P'tit Beaubien).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-03-28 14:40

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1242614001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir le stationnement dans les zones 0522 et 0523 (P'tit Beaubien)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wendy VASQUEZ-RAMOS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242614001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de régir le stationnement dans les zones 0522 et 0523 (P'tit Beaubien)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie procédera en 2024-2025 à d'importants travaux de réaménagement du domaine public sur la rue Beaubien, entre la 38e et la 41e Avenue. Ces travaux prévoient une reconfiguration des trottoirs, une déminéralisation du domaine public, la plantation d'arbres et de végétaux et la création de placettes. Dans la foulée de ces travaux, l'Arrondissement propose de modifier les dispositions touchant le stationnement privé dans ce secteur.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le projet de règlement contient les dispositions suivantes :

**Dispositions touchant le domaine privé (Règlement d'urbanisme 01-279)**

- Ajout d'un paragraphe à l'article 579 stipulant que dans les mêmes zones, aucune voie d'accès à un stationnement conduisant à la rue Beaubien n'est autorisée.

Le détail du projet de règlement est en pièce jointe du présent sommaire.

**JUSTIFICATION**

La présente modification réglementaire a pour objectif d'assurer la pérennité des aménagements publics introduits dans le cadre des travaux du P'tit Beaubien.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : CA du 2 avril 2024

Assemblée publique de consultation : Avril 2024 (date à confirmer)

Adoption du règlement : CA du 6 mai 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

David GRONDIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

Le : 2024-03-26

**Dossier # : 1237007001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau projet résidentiel de 22 logements, d'une hauteur de trois étages et d'une superficie au sol d'environ 328,4 m <sup>2</sup> - Bâtiment situé sur le lot 2 334 690 - 195, rue de Bellechasse - Demande 3003236142

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'adopter en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148), le projet de résolution suivant :

1° D'autoriser pour la propriété composée du lot 2 334 690 et portant le numéro 195, rue de Bellechasse :

a) La démolition du bâtiment d'un étage existant sur la propriété afin de permettre la réalisation du projet résidentiel de trois étages d'environ 328,4 m<sup>2</sup> en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-148);

b) L'aménagement d'un maximum de 22 logements, en dérogation à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui n'autorise pas les usages de la famille habitation.

2° D'assortir les autorisations prévues au précédent paragraphe aux conditions suivantes :

a) D'aménager un maximum de 22 logements;

b) Un minimum d'un logement doit être accessible universellement;

- c) Des fenêtres avec double verre laminé (6 mm) doivent être installées;
- d) Le taux d'implantation doit être d'au plus de 76 %; Le taux de verdissement minimal au sol applicable pour la propriété est de 20 %;
- e) Un verdissement du toit d'une superficie minimale de 150 m<sup>2</sup> avec un substrat d'au moins 100 mm doit être aménagé et maintenu;
- f) Un local commercial d'au moins 35 m<sup>2</sup> doit être aménagé et maintenu au rez-de-chaussée adjacent à la façade de la rue de Bellechasse;
- g) Le local commercial doit être accessible universellement;
- h) Planter et maintenir cinq arbres, dont trois en cours avant, sur l'avenue De Gaspé;
- i) La délivrance du certificat d'autorisation de démolition ne doit pas précéder la délivrance du permis de construction lié au projet de remplacement;
- j) Les travaux de démolition et de construction doivent être effectués et programmés de façon à limiter autant que possible les risques de dommages aux propriétés voisines. À cette fin, une étude préparée par un professionnel identifiant ces risques et les mesures à prendre afin de les limiter doit être déposée;
- k) Une démolition sélective du bâtiment existant doit être réalisée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé;
- l) Une garantie monétaire au montant de 10 % de la valeur estimée des travaux de construction doit être déposée afin d'assurer le début des travaux de démolition dans un délai de six mois à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation de démolition. De même que l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction d'un bâtiment incluant le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, doit être réalisé dans un délai de 24 mois à partir de la date de délivrance du permis de construction;
- m) La partie du montant de la garantie monétaire associée à la réalisation des aménagements paysagers doit être élevée à 10 000 \$ et maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète de l'aménagement paysager.

3° D'assortir les autorisations prévues aux paragraphes 1° à une révision architecturale conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). Aux fins de la délivrance d'un permis pour un projet visé à ce paragraphe, le critère d'aménagement additionnel suivant s'applique :

- a) Favoriser des aménagements paysagers de qualité et des espaces de plantation optimaux pour les arbres.

4° D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) s'appliquent.

5° De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation.

Nonobstant les éléments ci-dessus décrits, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-03-20 15:04

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237007001**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme\_des permis et de l'inspection

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau projet résidentiel de 22 logements, d'une hauteur de trois étages et d'une superficie au sol d'environ 328,4 m<sup>2</sup> - Bâtiment situé sur le lot 2 334 690 - 195, rue de Bellechasse - Demande 3003236142

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

**Lecture :**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wendy VASQUEZ-RAMOS  
Analyste de dossiers



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1237007001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148), un projet de résolution autorisant la démolition d'un bâtiment et la construction d'un nouveau projet résidentiel de 22 logements, d'une hauteur de trois étages et d'une superficie au sol d'environ 328,4 m2 - Bâtiment situé sur le lot 2 334 690 - 195, rue de Bellechasse - Demande 3003236142

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) a reçu une demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, pour le redéveloppement du lot 2 334 690 portant le numéro d'immeuble 195, rue de Bellechasse.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Les dérogations demandées se rapportent à l'usage (nombre de logements).

L'autorisation de la résolution concernant cet élément est susceptible d'approbation référendaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'objet de la présente résolution vise à permettre la démolition du bâtiment sis au 195, rue de Bellechasse (lot 2 334 690) pour y construire un nouvel immeuble. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de trois étages hors sol et d'un niveau sous-sol dédié au stationnement pour vélo et à des espaces habitables. Le bâtiment aurait une superficie au sol d'environ 328,4 m². Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, car il déroge aux normes se rapportant à l'usage.

**Projet**

### *Cadre bâti*

Le projet proposé prévoit une hauteur de 10,2 m et comprend trois étages hors sol. Le bâtiment s'implante sur un coin de rue et est adjacent à un immeuble occupé par une activité de lieu de culte. L'implantation proposée est de 75,2 %. Dans l'immeuble, nous retrouvons au total 22 logements.

Le langage architectural du bâtiment proposé est de style résidentiel avec un espace commercial de coin situé au rez-de-chaussée. L'immeuble est composé principalement de brique d'argile.

Malgré que le côté nord de la rue de Bellechasse où se situe la propriété n'est pas considéré comme étant un secteur de valeur intéressante, la portion de l'avenue de Gaspé au nord ainsi que tout le secteur au sud de la rue de Bellechasse le sont. Nous pouvons aussi supposer que le centre de transport de Bellechasse, de par sa qualité d'intégration et son espace vert, va certainement influencer positivement à terme la qualité de cadre bâti du secteur.

### *Verdissement*

Le projet propose un léger recul au niveau de la cour avant sur l'avenue de Gaspé s'apparentant à l'implantation que l'on retrouve au nord afin de verdir et de permettre la plantation de trois arbres.

En plus du verdissement au sol, une superficie verdie de 150 m<sup>2</sup> est prévue au toit. Il est proposé la plantation de cinq arbres au total.

### *Stationnement*

Le projet propose 47 unités de stationnement intérieures pour vélo, soit deux unités par logement. Aucun stationnement pour véhicule motorisé n'est prévu.

## **Dérogations à la réglementation**

Le projet déroge à l'article 121 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui n'autorise pas les logements dans la zone malgré que cet usage est permis au Plan d'urbanisme.

## **JUSTIFICATION**

La DDTET a analysé la demande de projet particulier quant au respect des critères d'évaluation énoncés à l'article 9 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-148).

La DDTET recommande de donner une suite favorable à la demande, car le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-148) à certaines conditions.

## **CCU**

Le projet a obtenu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à la séance du 17 janvier 2024 sous certaines conditions, ainsi que l'ajout de nouveaux critères d'évaluation PIIA. Voir l'extrait du procès-verbal en pièce jointe.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir Grille d'analyse Montréal 2030 en annexe au présent sommaire).

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en première lecture - Avril 2024
2. Publication de l'avis public - Avril 2024 (date à déterminer)
3. Accès à la documentation - Avril 2024
4. Consultation publique - Avril 2024 (date à déterminer)
5. Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement visant à adopter le projet particulier en deuxième lecture - Mai 2024
6. Processus référendaire - Mai 2024 (dates à déterminer)
7. Conseil d'arrondissement pour adoption finale de la résolution - Juin 2024

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-08-01

Guyline DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1249944002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au 6827, rue Saint-André - Demande 3003345475

**IL EST RECOMMANDÉ :**

D'autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie » conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* au 6827, rue Saint-André.

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-03-20 15:03

**Signataire :** Daniel LAFOND

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249944002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « garderie », conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), au 6827, rue Saint-André - Demande 3003345475

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande pour l'exercice d'un usage conditionnel portant le numéro 3003345475 a été déposée auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) afin de permettre l'usage « garderie » dans un bâtiment à construire situé au 6827, rue Saint-André.

La propriété est située dans un secteur où les usages suivants sont autorisés : H.2-4 (habitation de 2 à 8 logements).

Cette requête est admissible à la procédure des usages conditionnels, conformément à l'article 139.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* :

139.1. Sont associés à la catégorie H.4 les usages conditionnels suivants :

[...]

2° De la famille équipements collectifs et institutionnels :

- a) bibliothèque;
- b) école préscolaire;
- c) garderie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La propriété visée par la demande est présentement occupée par un bâtiment vacant de deux étages qui accueillait anciennement des équipements collectifs et institutionnels (salon funéraire, lieu de culte). Un projet de démolition du bâtiment, comprenant la réutilisation du sol dégagé par un nouveau bâtiment accueillant une garderie, a été approuvé par le comité

de démolition le 30 novembre 2023.

Dans le cadre du projet, une demande d'usage conditionnel est réalisée afin de pouvoir exercer l'usage « garderie » sur le terrain pour permettre le déménagement d'une installation du centre de la petite enfance (CPE) La bottine filante, dont les locaux loués au 6970, av. Christophe-Colomb sont repris par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

L'usage institutionnel demandé dans la présente demande n'est pas permis de plein droit, mais peut être autorisé via la procédure d'usage conditionnel, en vertu de l'article 139.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

Afin d'évaluer la demande, l'analyse doit être réalisée en vertu des critères énoncés aux articles 328.5 et 328.12 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, à savoir :

**328.5.** Une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel associé à une catégorie mentionnée au présent règlement doit respecter les critères suivants :

1° La compatibilité et la complémentarité de l'usage proposé avec le milieu environnant;

2° La qualité de l'intégration du projet avec le milieu environnant quant à l'apparence extérieure de la construction, à l'aménagement et à l'occupation des espaces extérieurs;

3° Dans le cas d'un usage conditionnel implanté dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usages principale une catégorie de la famille habitation, il est préférable que l'usage soit exercé sur un terrain adjacent à un terrain occupé par un usage d'une autre famille, sur un terrain adjacent à une voie de circulation importante ou sur un terrain de coin;

**328.12.** L'évaluation d'une demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel tient compte des éléments suivants :

1° La localisation de l'usage à l'intérieur du secteur, sur le terrain et à l'intérieur du bâtiment;

2° La nature et le degré de concentration des autres usages implantés dans le bâtiment et dans le secteur;

3° La localisation des accès à l'emplacement et à l'intérieur du bâtiment;

4° Les caractéristiques du bâtiment occupé de même que celles de l'aménagement et de l'occupation des espaces extérieurs;

5° La nature des modifications apportées à la construction pour accueillir le nouvel usage;

6° Le volume de la circulation des piétons et des véhicules routiers engendrés par le projet;

7° Les vibrations et l'émission de poussière, de fumée, d'odeur, de lumière et de bruit générés par le projet;

8° L'intensité de l'usage en termes de superficie de plancher, de nombre d'employés, de volume de la clientèle et d'heures d'ouverture.

## JUSTIFICATION

La DDTET est favorable à la demande pour les raisons suivantes, et ce, en regard des critères énoncés à l'article 328.5 et 328.12 :

- L'usage projeté est compatible avec le milieu environnant et est peu susceptible de causer des nuisances importantes aux voisins. Une autre garderie est d'ailleurs présente au 6789, rue Saint-André;
- L'usage conditionnel remplace un bâtiment dont l'usage était public depuis de nombreuses années;
- L'usage est implanté en face d'un secteur déjà non résidentiel.

À sa séance du 28 février 2024, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a formulé une recommandation favorable au projet.

Voir l'extrait du procès-verbal en pièce jointe.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque l'objet de la demande ne concerne aucun de ses objectifs.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

28 février 2024 : Présentation au CCU  
18 mars 2024 : Avis public et affichage  
2 avril 2024 : Conseil d'arrondissement

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe PANGERS  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-03-08

Guylaine DÉZIEL  
Directrice du développement du territoire et  
des études techniques

**Dossier # : 1246079002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) – Remplacement de deux grandes ouvertures sur le côté latéral et de deux grandes ouvertures en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale – Bâtiment situé au 3001, rue William-Tremblay – Demande de permis 3003326501

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 31 janvier 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la proposition, conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*;

CONSIDÉRANT que la proposition s'avère non conforme à plusieurs critères du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, plus spécifiquement au *Fascicule d'évaluation 3 - Travaux non conformes à certaines dispositions du chapitre VII et VIII du Titre II*;

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas le critère de sauvegarde du caractère unique et distinctif du bâtiment et du site (critère 1);

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas le critère visant à protéger les caractéristiques architecturales (critère 1), car ce dernier propose de modifier les divisions des ouvertures homogènes de la typologie des maisons de ville du secteur Angus;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas soumis à des contraintes techniques (critère 4) et que le projet ne respecte pas le critère visant une meilleure intégration dans son milieu (critère 5) puisqu'il vient défaire l'homogénéité des ouvertures des maisons de ville du secteur Angus;

CONSIDÉRANT que les interventions ont été initialement réalisées sans avoir obtenu de permis de transformation;

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De refuser les plans conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)* touchant le remplacement de trois

grandes ouvertures sur le côté latéral et de deux grandes ouvertures en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale, pour la propriété située au 3001, rue William-Tremblay (demande de permis 3003326501).

**Signé par** Daniel LAFOND **Le** 2024-04-25 11:02

**Signataire :**

Daniel LAFOND

---

Directeur d'arrondissement  
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246079002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) – Remplacement de deux grandes ouvertures sur le côté latéral et de deux grandes ouvertures en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale – Bâtiment situé au 3001, rue William-Tremblay – Demande de permis 3003326501

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation au numéro 3003326501 a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) le 29 novembre 2023. Cette demande concerne le bâtiment de deux étages de type maison de ville, situé au 3001, rue William-Tremblay. Cette demande découle d'une requête pour travaux sans permis en date du 3 novembre 2023, concernant le remplacement de plusieurs ouvertures. Le présent projet vise initialement à remplacer la porte d'entrée principale, ainsi que toutes les ouvertures visibles de la voie publique. Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, le projet a été évalué selon les objectifs et les critères du *Fascicule d'évaluation 3 - Travaux non conformes à certaines dispositions du chapitre VII et VIII du Titre II*, et ce, conformément au sous-paragraphe a du paragraphe 2° de l'article 671.1.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****Extrait du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue sur l'application Meet de Google, en date du 31 janvier 2024.**

*5.2. Approuver les plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) – Remplacement de la porte principale et des fenêtres dans les ouvertures existantes – Bâtiment situé au 3001, rue William-Tremblay – Demande de permis 3003326501. (Dossier no 2246079001 – District du Vieux-Rosemont).*

*Présentation : Monsieur Léandre Campeau-Lévesque, conseiller en aménagement.*

*En ce qui concerne le remplacement de la porte d'entrée principale et l'ouverture au niveau de l'imposte au-dessus de la porte et sur proposition de madame Amélie Melaven et appuyée par madame Christine Robitaille, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'approuver la demande précitée.*

*En ce qui concerne le remplacement des grandes fenêtres sur le côté latéral et en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale et sur proposition de madame Amélie Melaven et appuyée par madame Christine Robitaille, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de refuser la demande précitée pour les motifs suivants :*

- *Le modèle des grandes ouvertures et de celle à l'étage ne s'harmonise pas avec celui des bâtiments similaires du secteur Angus et des maisons de ville contiguës avec le bâtiment à l'étude;*
- *Le retour à l'apparence d'origine des ouvertures est requis afin d'assurer l'harmonisation des composantes architecturales des maisons de ville du secteur Angus.*

## DESCRIPTION

Le bâtiment à l'étude est un bâtiment résidentiel de deux étages de type maison de ville dans le secteur Angus. Ce dernier fait partie d'un ensemble de cinq bâtiments résidentiels unifamiliaux très homogènes, typiques du secteur. La propriété en question est située au 3001, rue William-Tremblay, entre l'avenue du Midway et de la rue Émile-Vanier. Il est situé à proximité du parc des Locomotives et de l'épicerie *Provigo*.

La demande vise le remplacement de plusieurs ouvertures sans modification aux dimensions. Les interventions sont assujetties au PIIA puisque plusieurs composantes d'origines ne sont pas respectées. Les travaux sont les suivants :

- Remplacement de la porte d'entrée principale par une porte pleine avec section étroite vitrée adjacente à la poignée;
- Remplacement de l'imposte de la porte d'entrée principale par une fenêtre vitrée fixe sans division;
- Remplacement de la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale par une fenêtre divisée en trois sections horizontales;
- Remplacement de deux grandes ouvertures en façade et de deux grandes ouvertures sur le côté latéral par des fenêtres divisées en trois sections horizontales (fixe) et une partie ouvrante sur la hauteur.

De plus, les ouvertures suivantes sont également remplacées, mais ne sont pas assujetties au PIIA puisqu'elles reprennent la forme et la composition d'origine, conformes aux exigences normatives du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) :

- Remplacement de la fenêtre au niveau du sous-sol, en façade, similaire à l'existante;
- Remplacement de deux fenêtres simples au niveau du rez-de-chaussée et de deux fenêtres simples à l'étage, sur le côté latéral, similaires aux existantes.

Toutes les nouvelles ouvertures sont en aluminium de couleur noire et de la compagnie *Instaltech GL Portes et Fenêtres*.

Pour des précisions additionnelles et images des interventions, voir les documents en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

La DDTET a étudié la présente demande de projet et a émis une recommandation partiellement favorable, en ce qui concerne le remplacement de la porte d'entrée et son

imposte, pour les raisons suivantes :

- Bien que la porte d'entrée principale et l'imposte vitrée ne reprennent pas l'apparence d'origine, les modèles proposés améliorent la qualité architecturale des composantes de la façade et favorisent l'éclairage naturel du hall d'entrée;
- La porte d'entrée principale d'origine ne représente pas une qualité architecturale d'origine intéressante pour le secteur et la DDTET est ouverte aux modèles proposant un vitrage plus abondant. Le modèle proposé a déjà été autorisé auparavant et favorise une amélioration de la qualité architecturale des façades des maisons de ville du secteur Angus.

Toutefois, la DDTET a émis une recommandation défavorable en ce qui concerne le remplacement de la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale et les grandes ouvertures en façade et sur le côté latéral. En effet, le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *fascicule d'évaluation 3 - Travaux non conformes à certaines dispositions du chapitre VII et VIII du Titre II* :

- Le projet ne respecte pas l'objectif de favoriser des interventions de qualité et respectueux de son milieu;
- Le projet ne respecte pas le critère de sauvegarde du caractère unique et distinctif du bâtiment et du site (critère 1);
- Le projet ne respecte pas le critère visant à protéger les caractéristiques architecturales (critère 1);
- Le projet ne respecte pas le critère de maintien des caractéristiques du paysage urbain qui sont en accord avec les caractéristiques d'origine du bâtiment (critère 2);
- Le projet n'est pas soumis à des contraintes techniques (critère 4);
- Le projet ne respecte pas le critère visant une meilleure intégration dans son milieu (critère 5).

Le dossier décisionnel a été divisé en deux afin de finaliser les dossiers, soit une décision déléguée pour les éléments ayant reçu une recommandation favorable et un sommaire décisionnel cheminant vers le conseil d'arrondissement pour les éléments ayant reçu un avis défavorable. Voir sommaire décisionnel 2246079001 concernant les éléments ayant reçu une recommandation favorable.

### **Comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 31 janvier 2024, le CCU a émis une recommandation favorable concernant la porte d'entrée principale et de son imposte, et une recommandation défavorable concernant les grandes fenêtres sur le côté latéral et en façade, ainsi que la fenêtre à l'étage au-dessus de la porte d'entrée principale. Voir la rubrique " Décisions antérieures " pour lire le procès-verbal de la séance du CCU.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque l'objet de la demande ne concerne aucun de ses objectifs.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1. Présentation du dossier à la séance du CCU du 24 janvier 2024
2. Dossier inscrit à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement statuant sur la recommandation défavorable émis par les membres du CCU : 6 mai 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Léandre CAMPEAU-LÉVESQUE  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-04-16

Félix CHAMPAGNE-PICOTTE  
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)